

Le Soleil, Jean-Claude Paquet

En service depuis quelques mois, le terrain d'enfouissement sanitaire de Rimouski viole plusieurs règlements.



Le Soleil, Jean-Claude Paquet

Des débris et des papiers, sans parler de la senteur.

Terrain d'enfouissement à Rimouski

La nature semble donner raison aux opposants

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Avant sa mise en service, le terrain d'enfouissement sanitaire a fait couler beaucoup d'encre. Maintenant, que son exploitation est commencée depuis quelques mois, c'est une eau répugnante qu'il faut couler en direction de la rivière Rimouski.

Une visite effectuée hier au terrain d'enfouissement sanitaire de Rimouski indique en effet que plusieurs articles de la réglementation sur la disposition des déchets solides pourraient bien ne pas être respectés.

On sait que le comité des citoyens de Sacré-Coeur a mené une lutte sans relâche en vue d'empêcher la réalisation à cet endroit du terrain d'enfouissement sanitaire. Malgré les efforts du comité et une pétition de plusieurs milliers de signatures, les autorités municipales ont maintenu leur décision et obtenu du ministère de l'Environnement les permis nécessaires. La ville de Rimouski a même tenu une assemblée publique où des spécialistes de la firme Technisol Inc., (qui fut chargée de la pré-

paration des plans et devis) devaient démontrer ou du moins tenter de démontrer que les dangers soulignés par le comité des citoyens de Sacré-Coeur n'étaient pas à craindre, quant aux effets sur l'environnement.

Au cours de telles assemblées, c'est en termes savants qu'on a parlé de la structure, de la composition du sol, de l'écoulement des eaux, etc. Mais la nature se moque, semble-t-il, des études qui pourraient être moins scientifiques que les airs qu'elles se donnent.

Toujours est-il qu'une visite effectuée hier après-midi, c'est-à-dire par une journée chaude et ensoleillée, au terrain d'enfouissement sanitaire, a révélé des amoncellements considérables — ce sont des mots réfléchis — de débris et de papiers sur la berge ouest de la rivière Rimouski.

Accessibilité au lieu

Le lieu est-il accessible au commun des mortels? Pas à tous les mortels, puisque après avoir pénétré sur le terrain d'enfouissement en compagnie de M. Clermont Dugas, président du comité des citoyens de Sacré-Coeur, on nous a poliment priés

de quitter les lieux. Fermé aux journalistes aussi, a-t-on demandé? Non, répondit-on, si vous obtenez au préalable l'autorisation de M. Jean Matte, directeur du service du génie de la ville de Rimouski.

Nous quittâmes donc gentiment les lieux, mais en petits malins que nous sommes, nous avions eu la perspicacité de visiter l'endroit au préalable, en passant par les terrains voisins, et où nous avions pu réaliser toutes les photos nécessaires.

Dans une bande d'une centaine de mètres autour du terrain, on ne voit effectivement que très peu d'ordures charriées par le vent, puisque, semble-t-il, des préposés s'occupent de faire une certaine récupération. Mais quand on descend le moindre débris dans le cap le long de la rivière, c'est là qu'on retrouve les amoncellements. Cette situation serait en contravention de l'article 58, concernant le nettoyage obligatoire des abords du terrain après chaque journée d'opération.

On a pu voir d'autre part de vastes flaques d'eau sur le lieu proprement dit, jonchées de déchets va-

riés. L'article 134 en prend pour son rhume, qui concerne l'interdiction de déposer et de tolérer des déchets solides dans l'eau.

Il est également loisible d'observer le ruissellement d'eau en surface, en direction de la rivière Rimouski, et qui livre aux narines aventureuses leurs effluves ou miasmes putrides. L'article 38 n'y trouve pas son compte.

Une preuve indubitable, d'ailleurs, que les eaux de surface coulent en direction de la rivière de Rimouski se retrouve dans le fait qu'une route construite pour assurer le droit de passage à l'ancien propriétaire du lieu et qui sépare le terrain de la rivière Rimouski, est absolument impraticable puisqu'elle a été coupée en

plusieurs endroits par les eaux de ruissellement et qu'on a même dû installer des tuyaux sous cette route, à un endroit au moins.

Et l'on a planté des arbres pour former un écran naturel en vue de cacher les opérations? Faut les voir, les pauvres. Plantés à une vingtaine de pieds les uns des autres, parfois beaucoup plus, ils baignent dans cette eau aux couleurs peu attirantes, et forment un bien piètre écran.

Pour ou contre le terrain d'enfouissement sanitaire. La question est-elle vraiment là? Puisque lui, l'endroit, il y est. Mais la question est de savoir si l'on pourra réussir éventuellement à faire respecter les normes fixées par le ministère de l'Environnement, et à quel prix.

Au cours de la conférence de presse de vendredi dernier, alors que le ministre Marcel Léger inaugurerait le bureau régional de son ministère à Rimouski, le directeur régional, M. Jean Vachon, a reconnu qu'on avait dû faire face à certains problèmes au lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski. Il aurait sans doute été plus juste de dire que l'on connaît toujours certains problèmes.

Quoi qu'il en soit, le comité des citoyens de Sacré-Coeur a déjà commencé à jouer dans la ligue des "On vous l'avais bien dit". Et surtout, certains d'entre eux étaient présents à la conférence de presse du ministre Léger, et ils l'ont entendu dire que l'environnement et sa protection, c'était l'affaire des 6 millions d'inspecteurs québécois.

SSJB: refus de se prononcer contre le projet de Trudeau

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Les délégués des 29 locales de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sainte-Anne ont refusé majoritairement dimanche à Montmagny, de se prononcer contre le rattachement unilatéral de la constitution canadienne.

La proposition formulée par la locale SSJB de Saint-Pascal de Kamouraska, qui préconisait également une opposition à tout amendement de la constitution n'ayant pas l'accord des dix provinces, a soulevé un vif et long débat, lors de l'assemblée annuelle du 27e congrès diocésain, qui a regroupé 205 participants à l'école polyvalente Casault, de Montmagny.

Le rejet de la proposition contre le rattachement unilatéral a finalement rallié 70 pour 100 des délégués habilités à voter. Ils ont ainsi opté pour l'argument qu'on se retrouvait devant une prise de position trop politisée. Mieux valait "ne pas trop s'embarquer là-dedans", quand les juges de la Cour suprême eux-mêmes se retrouveront probablement divisés dans une proportion de six à trois.

Le directeur général de la SSJB diocésaine forte de 10.663 membres, M. Claude Leblond, de La Pocatière, a précisé que le conseil d'administration avait laissé aux congressistes "toute la liberté de s'exprimer sans restriction", à ce sujet.

D'une part, certains intervenants ont exprimé leur désaccord avec le rattachement unilatéral, mais ont expliqué qu'ils se prononceraient pour le rejet

de la proposition d'opposition, afin d'éviter que cette question déjà trop politisée ne vienne briser une tradition de non implication dans les affaires politiques, qui a été observée jusqu'ici au sein de la SSJB diocésaine.

Cette vision a suscité de vives réactions de la part de proposeurs de la proposition protestataires, ainsi que chez des militants péquistes qui se sont insurgés contre l'inaction et la crainte de prendre des décisions controversées.

Une année supplémentaire

Le 27e congrès de la SSJB du diocèse de Sainte-Anne s'est d'autre part prononcé, de nouveau sur division, pour un retour de 11 à 12 années de classe, pour l'ensemble des deux cours primaire et secondaire.

Mais l'année à ajouter, selon la modalité majoritairement adoptée par les congressistes, devrait s'appliquer au niveau du primaire, en y réintégrant le 7e degré, qui a été aboli il y a quelques années.

Et non par l'ajout d'une sixième année aux cinq ans actuels du secondaire, conformément à des désirs exprimés en ce sens, du côté ministériel.

Le retour de la 7e année, au primaire, aurait l'avantage de retarder d'une année, pour les jeunes écoliers, le début du transport scolaire. Cette façon de ramener les deux cours primaire et secondaire à 12 ans de scolarité permettrait également l'utilisation des écoles élémentaires, qui se vident par la dénatalité et qu'on doit souvent fermer dans les petites municipalités.

Surplus d'énergie...

Un programme de subventions directes encourage les employeurs à embaucher des personnes sérieusement défavorisées sur le plan de l'emploi.

Beaucoup de personnes aptes à fournir un travail efficace et rentable éprouvent des difficultés insurmontables à se trouver un emploi stable dans le secteur privé. Ces personnes, atteintes d'un handicap physique ou mental, victimes de problèmes sociaux ou culturels, méritent la confiance des employeurs. Elles veulent travailler.

Pourquoi ce programme fédéral?

Un programme fédéral mis sur pied par Emploi et Immigration Canada vous aide à reconnaître les valeurs sûres que peuvent représenter ces **oubliés** sur le plan du travail. Un programme de **subventions directes** vous encourage à y participer.

Quelles sont ces subventions?

Le Programme prévoit le remboursement de 85% du salaire brut de tous les travailleurs admissibles pendant un maximum de 13 semaines et des tranches substantielles des salaires pourront être versées pendant une période allant jusqu'à 65 semaines. Des allocations auxiliaires allant jusqu'à 5 000\$ seront aussi versées dans certains cas.

Vous êtes admissible si votre entreprise est en activité depuis au moins six mois au Canada. Ne le sont pas, les sociétés et les particuliers, exemples de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi.

Comment participer au programme

Les employeurs peuvent obtenir des renseignements complets sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi dans tous les Centres d'Emploi du Canada.

Puisez l'énergie là où elle se trouve

L'énergie accumulée par ces personnes peut avoir sur vous et votre entreprise un effet dont vous vous félicitez pendant des années à venir.

*Pour plus de détails sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, adressez-vous au Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez-vous.



Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre / Lloyd Axworthy, Minister

C'est la fête! au Baron

Du 24 au 31 mai, venez goûter aux réjouissances de notre 2e anniversaire sous notre célèbre toit rouge!

De concert avec la guitare et le violon (chacun son heure, tous les jours de 19h à 23h et le dimanche de 11h30 à 14h30, nous voulons vous remercier...

ENTREES:

Fondue parmesan	1\$25
Bisque de homard	1\$95
Escargots de bourgogne	3\$25

SUGGESTIONS:

Filet mignon grillé	7\$50
Homard + 1/2, bouilli ou grillé	8\$95
Coeur de filet mignon au poivre	9\$75
Brochette de filet mignon + 1/2 homard	9\$95
Filet mignon + 1/2 homard	11\$95

350 boul. Ste-Anne, 667-1355

faits divers Vois avec violence

par Lucien LATULIPPE

Deux vols qualifiés ont été enregistrés, en fin de semaine, par la police de la ville de Rivière-du-Loup. La police de Matane en rapporte un. Armés d'un poignard, deux individus ont dérobé environ \$400, vendredi soir, à la mercerie Gagnon, située sur la rue Saint-Louis, près de la rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup. Quelques minutes après la fermeture du magasin, les deux voleurs auraient réussi par subterfuge, à se faire ouvrir la porte arrière. Le plaignant n'a toutefois pas été molesté. Il leur a remis la caisse du magasin et le contenu de ses goussets. Avant-hier soir, M. René Viel a été attaqué dans sa maison de la rue Sainte-Marie, à Rivière-du-Loup. Il a voulu se défendre et il a dû encaisser plusieurs coups. Il a reçu des soins à

l'hôpital, mais ses blessures ne sont pas graves.

L'agression est l'oeuvre de deux individus masqués. L'un était armé d'un couteau et l'autre, d'une barre à cric. C'est pendant que l'un fouillait la maison à la recherche d'argent que M. Viel a voulu maîtriser l'autre qui l'a frappé avec la tige de métal. Les coups l'ont atteint aux mains et au visage. Rien n'a été volé. Le détective Yves Corbin fait enquête dans les deux cas.

De son côté, la police de Matane a affaire depuis quelques semaines à un individu qui dévalise les bars d'essence. Le dernier larcin remonte à vendredi. Armé d'un revolver, le jeune homme a fait main basse sur environ \$360 au garage Texaco de la rue du Phare. Les policiers de Matane essaient de mettre la main au collet prochainement.

Les négociations du fer ont conduit à trois constatations

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — De la négociation du fer qui s'est achevée ces derniers jours et qui concerne le renouvellement des conventions collectives de travail des 10,000 métallos à l'emploi des minières IOC, Québec-Cartier, Mines Wabush et Sidbec-Normines, trois points majeurs sont à retenir.

Le premier, c'est qu'il y a une certaine distorsion entre les décisions arrêtées à la table de coordination des métallos et la stratégie des négociateurs syndicaux. Le second, c'est que les métallos auront "abandonné" à leur propre sort les travailleurs mis à pied par la Compagnie minière IOC. Le troisième, enfin, c'est que ces négociations auront uniquement porté sur des questions de "gros sous", comme le signalait LE SOLEIL en décembre dernier.

La table de coordination

Parce que les 10,000 métallos de la région sont affiliés à 23 locaux indépendants répartis à la fois sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador au sein de quatre entreprises différentes, existe une structure qui permet de veiller à l'homogénéité de la stratégie syndicale de négociation. Il s'agit de la table de coordination.

Cette table regroupe en théorie près de 300 personnes, c'est-à-dire les exécutifs des 23 locaux et les permanents du Syndicat des métallos. Théoriquement, les décisions arrêtées à cette table doivent être souveraines une fois qu'elles ont été entérinées par les assemblées générales des locaux.

Ainsi, tout comme en 1977, les négociateurs syndicaux n'auront pas respecté une décision arrêtée par la table de coordination en novembre d'abord et reconfirmée en janvier ensuite. Cette décision, entérinée par les assemblées générales des locaux, c'est-à-dire la base, voulait que les négociateurs syndicaux "mettent de la pression" sur la Compagnie minière IOC et établisse avec elle le contrat type de travail.

A l'époque, M. Clément Godbout, maintenant directeur du Syndicat des métallos en remplacement de M. Jean Gérin-Lajoie, justifiait cette décision en disant: "On a un grand malade

(l'IOC), on va s'en occuper."

Dans les faits, et comme le soulignait LE SOLEIL en décembre dernier, c'est avec la Compagnie minière Québec-Cartier que les négociateurs syndicaux auront établi le contrat type de travail accepté ensuite par la Sidbec-Normines, les Mines Wabush et, seulement à la fin, par la minière IOC.

Les mis à pied

Dans un document confidentiel datant du début du mois de février et rendu public quelques semaines plus tard par M. André Maltais, député de Manicouagan, le président de la minière IOC, Me Brian Mulroney, expliquait au ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, M. Lloyd Axworthy, qu'il n'y aurait aucune entente entre sa compagnie et le Syndicat des métallos sur un nouveau contrat de travail tant et aussi longtemps que n'auront pas été effectuées les mises à pied annoncées le 9 janvier dernier.

Non seulement le Syndicat des métallos n'a-t-il jamais dénoncé la stratégie arrêtée et définie par Me Brian Mulroney mais il s'y est prêté de "bonne grâce". Les négociations entre les deux parties se sont achevées à quelques jours de la date des mises à pied et la consultation des membres à Sept-Îles s'est faite une fois les mises à pied effectuées.

Cette stratégie a eu pour effet d'abord de priver près de 500 travailleurs du seul recours qu'ils pouvaient avoir contre la minière IOC, c'est-à-dire refuser les offres finales et recourir à la grève, ensuite la direction syndicale s'est efforcée "d'éca-

riter" les mis à pied des assemblées générales. En effet, les travailleurs mis à pied toujours membres du Syndicat des métallos mais ayant touché leurs "primes de séparation" se sont vu interdire le droit de se prononcer sur l'entente patronale-syndicale.

Des gros sous

Bien que le contenu du nouveau contrat de travail des 10,000 métallos de la région n'ait pas encore été rendu public (il le sera une fois qu'auront été signées les dernières conventions collectives de travail), l'entente intervenue entre les minières IOC, Mines Wabush, Sidbec-Normines et Québec-Cartier accorde une augmentation globale de 38 pour 100 de la masse salariale.

Soit, à quelques décimales près, le même montant global que celui accordé par l'industrie sidérurgique américaine à ses travailleurs de l'acier de base, l'année dernière.

Ce montant de 38 pour 100 permettra aux métallos de rattraper le retard qu'ils avaient accumulé depuis 1977 alors qu'ils étaient assujettis à la loi anti-inflation du gouvernement fédéral et qui avait limité leurs revendications salariales.

De plus, ce montant aura permis aux minières de la région "d'acheter" l'indispensable paix sociale dont elles ont tant besoin en cette période de crise et de mévente du minerai de fer.

Un exemple: il y a trois semaines, 17 points des clauses normatives séparaient le Syndicat des métallos et les Mines Wabush. Au point que la négociation avait été interrompue entre les deux parties. Il a suffi d'un seul

coup de téléphone entre le président du Syndicat des métallos de Pointe-Noire, M. Alban Blanchard et le directeur général de l'entreprise, M. André Demers, pour régler le problème. A la satisfaction de la partie syndicale.

La fin d'un contrat

Après celui des 10,000 métallos, il ne reste plus qu'un seul contrat de travail à régler. Celui qui lie Me Brian Mulroney à la Compagnie minière IOC et qui doit prendre fin au mois de juillet.

Aucune des deux parties n'a de commentaires à faire sur cette question et un porte-parole de l'entreprise, M. Jean-Pierre Maltais, explique: "On peut prendre pour acquis que le contrat de Me Brian Mulroney prend fin en juillet. Pour ce qui est de savoir s'il sera renouvelé ou pas, le mot d'ordre est: pas de commentaire."

Cette fin de semaine à Québec, le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark, a souligné que son parti "aurait besoin au Québec d'hommes comme Brian Mulroney". Allusion à peine voilée au fait que d'ici quelques semaines auront lieu des élections complémentaires dans la circonscription de Joliette, autrefois représentée aux Communes par M. Roch LaSalle.

Selon les informations du SOLEIL obtenues auprès de sources fiables proches de l'Union nationale et des progressistes-conservateurs du Québec, Me Brian Mulroney ne se présenterait pas dans Joliette. La raison: quelques "malentendus" entre Roch LaSalle et Brian Mulroney.

Retrouvé sain et sauf après deux jours en forêt

par Tom FRECHETTE

Un homme de 49 ans de Baie-Comeau, qui était porté disparu dans une région boisée entre deux lacs, depuis samedi matin, a été retrouvé sain et sauf, hier midi, par les occupants d'un hélicoptère de la SQ de Québec.

M. Robert Lavoie, de la rue Low, un cardiaque, reposait à un mille à l'est du lac Saint-Jean, près d'un étang, quand il a été aperçu par ses sauveteurs. L'homme, selon la police, était trempé mais il affichait le comportement d'une bonne condition physique.

Dans la journée de vendredi, M. Lavoie et un ami, M. Viateur Gagné, 38 ans, du parc Parent, à Hauterive, étaient partis de chez eux pour s'adonner à une excursion de pêche dans un secteur situé à une quarantaine de milles au nord de Baie-Comeau.

A un endroit entre les lacs Baieleine et Saint-Jean, les deux sportifs abandonnèrent leur voiture pour faire du portage dans la direction du lac

Saint-Jean. Ils venaient à peine de quitter le véhicule qu'ils furent forcés de se séparer pour contourner un obstacle.

Comme ils ne se rejoignaient pas après un certain temps, M. Gagné décida de retourner à l'automobile où il attendit son compagnon. Comme il n'était pas encore revenu samedi matin, il décida d'alerter la SQ de Baie-Comeau.

Recherches fructueuses

Une dizaine d'agents de l'unité d'urgence de Baie-Comeau et des proches parents du disparu effectuèrent des recherches, au cours de la journée de dimanche. Comme les résultats étaient nuls à la tombée du jour, les équipes repriront de plus belle hier matin.

Toutefois le travail de l'hélicoptère de la SQ de Québec s'avéra si efficace que l'agent André Bernier et son chien Fritz, rendus sur les lieux, n'eurent pas le temps de participer à la battue.

Trois morts sur la route en plus d'une double noyade

La route a fait trois morts et cinq blessés tandis que l'on a causé une double noyade tant sur la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord qu'en Gaspésie, en fin de semaine.

La collision frontale d'une voiture de promenade et d'une camionnette sur la route 138, samedi vers 20h10, à la sortie est du village de Sainte-Anne-de-Portneuf, dans le comté de Saguenay, a coûté la vie du jeune Laurent Deschênes, 20 ans, des Escoumins, qui est mort le lendemain des suites de ses blessures à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec.

Dans cette tragédie, cinq autres personnes ont été blessées. Trois occupants de la voiture de la victime ont subi des blessures graves et ils ont été hospitalisés à Hauterive. Ces trois blessés demeurent dans la région de Forestville.

Le cadavre de Chesley Anderson, 36 ans, de Chevy, dans le comté de Duplessis, a été retrouvé dans l'eau du fleuve près du quai. La SQ de Blanc-Sablon dans son enquête qui s'avère difficile à cause de l'éloignement de la tragédie présume que Steven Anderson, 20 ans, d'Aylmer Sound, aussi dans le comté de Duplessis, a connu le même sort.

Il semble que les deux victimes étaient montées à bord d'un chalutier de 35 pieds de longueur vendredi matin, vers 4h15, à Chevy. Le policier travaille son enquête dans un lieu isolé et les communications sont retardées, ce qui expliquerait pourquoi la SQ possédait peu de détails sur cette tragédie, encore hier.

En Gaspésie

Deux automobilistes ont perdu la vie de façon violente sur les routes de la Gaspésie, dimanche.

Le boulevard Ross à Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, a coûté la vie de Brigitte Ratté, 18 ans. En voulant éviter une bête sur la chaussée, vers 14h20, non loin de son foyer, la jeune fille perdit le contrôle de sa voiture qui capota.

Vers 17h30, Lionel Leblanc, 43 ans, du 23 rue Malcolm à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, est mort lorsque son véhicule entra en collision latérale avec un autre dans une courbe. La tragédie a eu lieu sur la route 132 à Oak-Bay, dans le comté de Bonaventure.

Enquête sur l'incendie d'un chalet

Un incendie a rasé un chalet reposant sur le lot 31 à Moisie, dans le comté de Duplessis. Les flammes qui ont pris naissance vers 22h30, dimanche soir, ont ravagé la bâtisse qui est maintenant une perte totale. Les dommages seraient évalués sommairement à environ \$25,000. La maison d'été appartenait à M. Jean-Marie Bouffard, de Sept-Îles. Malgré une rapide intervention, les pompiers de Sept-Îles n'ont pu empêcher le feu d'accomplir son travail destructeur. Une enquête est menée par la SQ du poste de Sept-Îles pour tenter de déterminer la cause véritable de cet incendie.

Conciliation demandée à CKBM

MONTMAGNY — Face à l'impassable persistant dans la négociation d'une première convention collective de travail, les 11 employés syndiqués avec la CSN de Radio CKBM Inc. de Montmagny, ont demandé ces jours derniers la nomination d'un conciliateur du ministère du Travail.

Regroupés dans une unité syndicale qui a obtenu son accréditation le 8 mai dernier, sous le nom de Syndicat des travailleurs en commu-

nications de la Côte-du-Sud, le journaliste Pierre Laberge, président, et les annonceurs, employés de secrétariat et autres de CKBM ont pris la décision de recourir à la conciliation, parce que les négociations amorcées depuis le 9 octobre 1980 n'en finissent plus de piétiner, tous les points majeurs restant en plan, y compris les clauses salariales.

Selon un porte-parole syndical, la direction patronale soutient que Ra-

dio CKBM Inc. est dans une situation financière insoutenable.

Le directeur du poste de radio, Mme Pierrette Roy, a confirmé que la situation économique ne permet pas de répondre à des exigences syndicales comme celle d'une garantie du plancher d'emploi, ou de l'exclusion des propriétaires et de ses employés cadres de certaines fonctions et tâches, que veulent se réserver les employés syndiqués.



Les grands noms signent votre élégance

Soyeux, léger, presque rien, le foulard peut pourtant faire une telle différence. Presque magique sous vos doigts, il transforme une tenue, lui apporte du vivant, souligne votre originalité et dans tous les cas, confère un cachet d'élégance. Quatre grands stylistes vous présentent leurs créations, venez voir toute la collection en magasin.

Anne Klein - foulard de soie oblong coupé sur le biais et orné de rayures dans les tons de bleu, rose, vert ou brun, env. 11" x 70".

24⁰⁰

Jordache - foulard de polyester soyeux à rayures croisées décoré du sigle Jordache: le cheval. Tons dominants de taupe/lavande, lilas/lavande, beige/rouille, taupe/coral, env. 10" x 48".

14⁰⁰

Oscar de la Renta - foulard de soie agrémenté d'un motif primitif et d'une bordure de ton un rose cendré, coral ou bleu, env. 10" x 48".

24⁰⁰

Vera - foulard de soie enjolivé de fleurs genre art-déco dans les teintes prédominantes de bleu pâle, jaune pâle, gris pâle ou beige, env. 11" x 48".

20⁰⁰

Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 202

EATON

Lac-Etchemin

Rampe d'accès pour les personnes handicapées, au centre culturel

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Une rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant vient d'être construite au centre culturel de Lac-Etchemin, ce qui permettra aux personnes handicapées de pouvoir participer comme tout le monde aux activités qui s'y dérouleront.

Selon la Corporation Nouvel Essor, un organisme de promotion des intérêts et des droits des personnes handicapées et de promotion du Centre de bénévolat Bellechasse-Dorchester, "les dirigeants municipaux de Lac-Etchemin ont compris que de tels efforts collectifs sont nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de s'intégrer à la vie sociale normale".

Par son geste, a déclaré au SOLEIL, Pauline Lemieux, permanente à Nouvel Essor, "la ville de Lac-Etchemin a suivi les efforts entrepris par la Fabrique de Sainte-Germaine, le

Sanatorium Bégin et le CLSC de Lac-Etchemin, qui eux aussi ont adapté leurs édifices en construisant des rampes d'accès extérieures".

Selon Pauline Lemieux, "la Corporation Nouvel Essor offre ses services à tous ceux et celles qui souhaitent rendre leurs édifices accessibles aux personnes handicapées de la région de Bellechasse-Dorchester".

Il s'agira pour Nouvel Essor, a-t-elle dit, de référer ces propriétaires d'édifices commerciaux ou de corporations publiques et privées aux personnes et organismes compétents en ce qui concerne les aménagements techniques requis.

Ne l'oublions pas, ajouta Pauline Lemieux, "nous sommes tous susceptibles un jour d'avoir besoin de tels aménagements pour nous et les nôtres".

Aussi, que la loi 9 prévoit que d'ici

quelques années tous les édifices et aménagements devront répondre à des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Nouvel exécutif

A son assemblée annuelle, tenue en fin de semaine, la Corporation Nouvel Essor a élu son conseil d'administration et Francine Donais, de Saint-Luc, a été reportée à la présidence.

Dans son travail d'organisation Francine Donais sera assistée de René Lemieux, vice-président, de Sainte-Germaine, Nicole Morissette, secrétaire, de Lac-Etchemin, Julie Fortin, trésorière, de Sainte-Germaine Station, Ghislaine Lalonde et Cécile Veilleux, de Sainte-Rose, puis Léonce Veilleux, de Saint-Benoît, tous administrateurs.



Ces représentants du syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon, le négociateur Robert Lanouette, le président Yves Deschênes et le secrétaire par intérim Denis Plante, doivent discuter aujourd'hui avec la partie patronale.

Davie répond aujourd'hui aux doléances syndicales

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Les dirigeants du syndicat des 1.800 travailleurs du chantier naval de Lauzon attendent, aujourd'hui, une réponse de la partie patronale concernant les doléances qu'ils lui ont présentées, hier matin, au nom de l'assemblée générale. Celle-ci avait rejeté à 61 pour 100, samedi dernier, un projet de contrat de travail fruit d'une négociation intensive menée depuis le début du lock-out le 13 avril dernier.

Le président syndical, M. Yves Deschênes, a mentionné au SOLEIL, hier, que la rencontre d'hier

matin, à l'Auberge des Gouverneurs, à Sainte-Foy, n'a duré qu'une demi-heure. Les dirigeants du chantier Davie devaient prendre en effet le reste de la journée pour étudier les demandes des syndiqués et réévaluer leurs offres.

Aucun porte-parole de Davie n'a pu cependant être rejoint par LE SOLEIL. Hier, en fin d'après-midi, le vice-président, M. Marcel Lafrance, a quitté l'hôtel d'urgence, n'ayant pas le temps, paraît-il, de retourner l'appel de notre bureau de Lévis.

Du côté syndical, on s'attendait, hier soir, à ce que la négociation reprenne dès ce matin, pour répondre à la volonté ex-

primée par les quelque mille membres réunis en assemblée générale. On sait que ceux-ci ont maintenu leur demande d'augmentation de salaires de \$3.50 l'heure, pour deux ans, refusant ainsi l'offre de \$3.50 devant être répartie sur trois années.

La partie patronale doit aussi se prononcer aujourd'hui sur plusieurs autres demandes répétées par les syndiqués, notamment au sujet du paiement du surtemps à taux double, des déplacements de travailleurs à l'intérieur du chantier, de la santé et sécurité, des clauses relatives aux congés et aux assignations et des primes attribuées pour diverses tâches.

Quatre priorités pour le CDC

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Pour les six prochains mois de la présente année, les administrateurs du Conseil de développement de la Chaudière (CDC) ont adopté les priorités de cet organisme régional qui sont: la promotion, l'acériculture (érable), la permanence, l'environnement et l'autoroute Robert-Cliche.

Il s'agit d'une décision prise par les administrateurs du CDC à leur première assemblée de la présente année d'opération tenue au siège social de l'organisme à Beauceville, a déclaré, hier, au SOLEIL, le président M. Paul-André Busque, de Ville Saint-Georges-Ouest.

En disant notre année de travail en deux phases, ajouta M. Busque, ceci permettra aux membres des comités qui travailleront à la réalisation concrète de différents dos-

siers, de faire une réévaluation de ces dossiers et au CDC de se pencher sur de nouveaux dossiers qui suivent l'évolution des besoins de la région.

Ces dossiers prioritaires retenus par les administrateurs du CDC pour les six prochains mois sont sous la responsabilité des personnes suivantes:

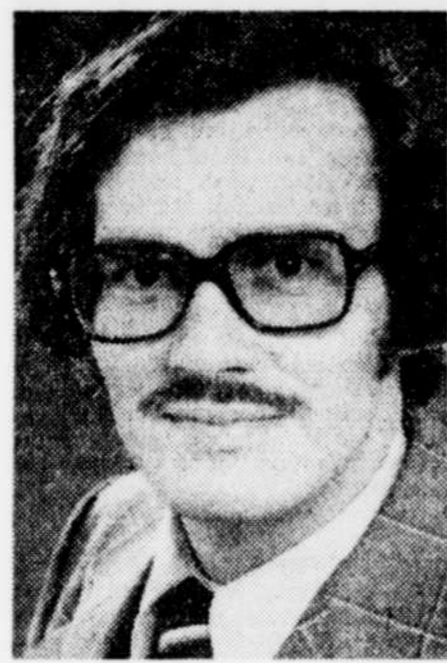
PROMOTION: MM. André Lambert, Julien Turcotte, Paul Samson et Mlle Maude Céré.

ACERICULTURE (érable): MM. Camille Dussault, Alain Hémond et Paul-André Busque.

PERMANENCE: MM. Normand Poulin, Denis Bernier et Paul-André Busque.

ENVIRONNEMENT: MM. Denis Lacasse, Jocelyn Drouin, Normand Poulin et Mlle Danielle Faucher.

AUTOROUTE: MM. Paul-André Busque, Denis Lacasse et Denis Bernier.



Paul-André Busque, président du Conseil de développement de la Chaudière est confiant de voir les priorités de l'organisme arriver à bonne fin.

Producteurs agricoles invités à remplir la partie spéciale, au recensement du 3 juin

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — L'UPA de la Beauce par l'entremise de ses dirigeants encourage fortement tous les producteurs agricoles de la région à compléter le formulaire strictement réservé aux agriculteurs dans le cadre du recensement de la population canadienne.

Ce sera dans quelques jours, a déclaré, hier, au SOLEIL, un porte-parole de l'UPA de la Beauce, que tous les agriculteurs dont les ventes annuelles s'élèvent à \$250 ou plus, recevront la visite d'un recenseur du Canada.

Une fois les questionnaires fournis, ajoute notre interlocuteur, "les producteurs auront quelques jours pour le compléter avant que le recenseur ne repasse pour en faire la collecte".

Ce formulaire strictement réservé aux agriculteurs, doit être complété le plus exactement possible, car toutes ces données, une fois compilées, seront une source inestimable de renseignements non pas réservés exclusivement au gouvernement, mais à tous les organismes, producteurs et industries qui en feront la demande, y compris l'UPA de la Beauce.

Pour l'UPA de la Beauce, il s'agira d'employer ces données pour défendre les coûts de production, confectionner des dossiers de revendications, préparer des mémoires analyser l'évolution de l'agriculture au Québec, etc.

On invite tous les producteurs agricoles de la Beauce à compléter ce formulaire pour le 3 juin prochain et ainsi, chacun aura compris qu'il vient de travailler pour lui.

Surplus d'énergie...

Beaucoup de personnes aptes à fournir un travail efficace et rentable éprouvent des difficultés insurmontables à se trouver un emploi stable dans le secteur privé. Ces personnes, atteintes d'un handicap physique ou mental, victimes de problèmes sociaux ou culturels, méritent la confiance des employeurs. Elles veulent travailler.

Pourquoi ce programme fédéral?

Un programme fédéral mis sur pied par Emploi et Immigration Canada vous aide à reconnaître les valeurs sûres que peuvent représenter ces oubliés sur le plan du travail. Un programme de subventions directes vous encourage à y participer.

Quelles sont ces subventions?

Le Programme prévoit le remboursement de 85% du salaire brut de tous les travailleurs admissibles pendant un maximum de 13 semaines et des tranches substantielles des salaires pourront être versées pendant une période allant jusqu'à 65 semaines. Des allocations auxiliaires allant jusqu'à 5 000\$ seront aussi versées dans certains cas.

Vous êtes admissible si votre entreprise est en activité depuis au moins six mois au Canada. Ne le sont pas, les sociétés et les particuliers exemptés de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi.

Comment participer au programme

Les employeurs peuvent obtenir des renseignements complets sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi dans tous les Centres d'Emploi du Canada.

Puisez l'énergie là où elle se trouve

L'énergie accumulée par ces personnes peut avoir sur vous et votre entreprise un effet dont vous vous félicitez pendant des années à venir.

*Pour plus de détails sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, adressez-vous au Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez-vous.



Un programme de subventions directes encourage les employeurs à embaucher des personnes sérieusement défavorisées sur le plan de l'emploi.

C'est la fête! au Baron

Du 24 au 31 mai, venez goûter aux réjouissances de notre 2e anniversaire sous notre célèbre toit rouge!

De concert avec la guitare et le violon (chacun son heure, tous les jours de 19h à 23h et le dimanche de 11h30 à 14h30, nous voulons vous remercier...

ENTREES:

Fondue parmesan 1\$25
Bisque de homard 1\$95
Escargots de bourgogne 3\$25

SUGGESTIONS:

Filet mignon grillé 7\$50
Homard + 1/2, bouilli ou grillé 8\$95
Coeur de filet mignon au poivre 9\$75
Brochette de filet mignon + 1/2 homard 9\$95
Filet mignon + 1/2 homard 11\$95



350 boul. Ste-Anne, 667-1355

Canada



Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Région de Saint-Georges

Le service du téléphone va être amélioré

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Au cours des huit premiers mois de la présente année, la compagnie Québec-Téléphone consacrera quelque \$187,000 pour l'amélioration de ses services dans le district de Saint-Georges de Beauce.

Ces travaux sont exécutés tout particulièrement sur le territoire des municipalités de Saint-Georges, Saint-Côme, Saint-Prosper et Saint-Martin, a déclaré, hier au SOLEIL, M. Jean Létourneau, gérant commercial du district de Saint-Georges pour la compagnie Québec-Téléphone.

A Saint-Côme de Beauce, fit savoir M. Létourneau, on complète présentement l'installation de câbles aériens et enfouis sur la route Saint-Zacharie, le rang 4, la route Nadeau et le domaine du lac Bélanger.

Cet investissement de \$46,000 permettra de répondre à l'accroissement de service dans ce secteur de Saint-Côme et ces nouvelles lignes seront disponibles pour le mois de juin 1981.

Dans le secteur de Saint-Prosper, la compagnie Québec-Téléphone consacrera \$55,000 pour l'addition de câbles enfouis à Morisset-Station afin de répondre à de nouvelles demandes de service téléphonique, de même qu'au remplacement de fil rural par du câble aérien dans les rangs 11 et 12 de Saint-Benjamin.

Selon M. Jean Létourneau, cette

addition est faite dans le but d'améliorer la qualité des circuits téléphoniques dans ce secteur et l'on prévoit terminer ces travaux pour le début du mois de juillet 1981.

Également, la compagnie Québec-Téléphone consacrera \$46,000 pour l'addition de câbles locaux dans la municipalité de Saint-Martin, plus précisément sur la 1ère Avenue et la rue du Pont, puis l'on procédera à l'ajout d'un porteur d'ondes CM-8 près du lac Lessard à Saint-René de Beauce.

Au dire de M. Létourneau, ces additions permettront de répondre à l'accroissement de service téléphonique dans ces deux secteurs de Saint-Martin et l'on devrait terminer ces travaux pour le mois d'août 1981.

A Saint-Georges de Beauce, la compagnie Québec-Téléphone a procédé récemment à l'addition d'un concentrateur Anaconda RS-1 24 lignes à l'îlot de Saint-Philibert et cette installation a permis jusqu'à maintenant de répondre à l'accroissement de service dans les limites du secteur de base de Saint-Philibert.

Aussi, en juillet prochain, la compagnie Québec-Téléphone procédera à l'installation d'un autre concentrateur Anaconda 24 lignes à l'îlot de Saint-Jean-de-la-Lande afin de répondre également à l'accroissement de service dans les limites du secteur de base de Saint-Jean-de-la-Lande, dont le coût de ces travaux est évalué à \$40,000.



Le Soleil, Jean Vallières

Présentation officielle

Les policiers-pompiers de la ville de Saint-Romuald étaient très fiers, dimanche dernier, d'inaugurer leur nouveau camion muni d'un réservoir de 200 gallons ainsi que d'une pompe d'une capacité de 1,200 gallons à la minute et d'une échelle de 75 pieds. L'équipement a circulé dans les rues, après la messe de midi, de même que 35 chars allégoriques dont le défilé avait été organisé à l'occasion d'un festival culturel. Le service des incendies à Saint-Romuald compte maintenant trois camions et, dans un mois, s'ajoutera une unité d'urgence, a déclaré, hier, le directeur, M. Claude Bouchard.

Subventions de \$88,505 à six entreprises de Beauce-Nord

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Six entreprises de la circonscription de Beauce-Nord recevront des subventions totalisant \$88,505 pour créer de nouveaux emplois dans le cadre du PRET (programme de retour au travail).

Il s'agit des entreprises suivantes: Beauce Publicité Enr., de Saint-Joseph, \$12,850; de la Lingerie Lucienne Enr., de Beauceville-Est, \$5,208; des Fabrications Gilles Drolet Ltée, de Sainte-Marie, \$26,595; les Fermes Turmel Enr., de Sainte-Marie, \$5,005; de l'entreprise Menuiseries Inc., de Beauceville, \$12,739; et des Fabrications

Scott Inc., pour la somme de \$25,116.

C'est ce qu'a fait savoir, hier au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, en mentionnant que ce programme de création d'emplois qu'est PRET administré par le ministère québécois du Travail et de la Main-d'oeuvre est un volet du programme OSE et vise à créer de nouveaux emplois par des subventions aux entreprises qui engagent des prestataires de l'aide sociale.

Ainsi, comme l'a expliqué le député de Beauce-Nord, "le gouvernement du Québec verse la moitié du salaire des personnes embauchées jusqu'à concurrence d'une moyenne de \$6,500 pendant un maximum de 52 semaines".

Contrat d'Hydro accordé à une firme beauceronne

SAINT-GEORGES — La firme Hervé Pomerleau Inc., de Ville Saint-Georges-Ouest, en Beauce, exécute présentement des travaux en vue de la construction du centre administratif d'Hydro-Québec pour le secteur Joliette, région des Lau-

rentides, près de \$32 millions. Ce futur centre de service et de bureaux d'affaires dans le parc industriel de Joliette est aménagé sur un terrain de 133,542 mètres carrés, dont les bâtiments occupent à eux seuls 10,000 mètres carrés.

Selon M. Pomerleau, ce futur centre regroupera les fonctions distribution, approvisionnement, services à la clientèle, ainsi que l'administration du secteur, en plus des services d'appareillage mécanique et électrique, d'entretien de postes et lignes, puis divers ateliers et un garage qui desserviront les besoins du secteur.

Un "barn dance" pour ouvrir le Festival western

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le lancement du 2e Festival western de la Chaudière se fera dans le cadre d'un grand "BARN DANCE", le vendredi soir 5 juin à la salle de la Villa des Pins, de Notre-Dame-des-Pins, dans la circonscription de Beauce-Sud.

Pour créer une atmosphère de véritable "BARN DANCE", fit savoir Mme Diane Tessier, responsable de la publicité du Festival western de la Chaudière, la vaste salle de la Villa des Pins sera décorée dans le style d'une grange où d'une étable si l'on préfère.

A cette soirée de lancement, ajouta Diane Tessier, on procédera à la présentation des cow-girls duchesses du festival et au programme il y aura une parade de mode western en col-

laboration avec Roger Carrier et les Boutiques des Amoureux, Anabel et Laflamme. De plus, à la partie musicale on entendra le violoneux Martial Gosselin et l'ensemble musical "Les Gitanes". Aussi, un concours sera organisé pour celui ou celle qui portera le plus beau costume dans les catégories suivantes: cow-boy, fermier, cow-girl et fermière.

On attend même une visite surprise des méchants bandits "Les Frères Haltons" et de "Hobo" mais l'on ne peut être inquiet puisque le shérif Mat Dionne et son adjoint Festuss veilleront à la sécurité du public sur les lieux de la fête du 5 juin prochain, au lancement officiel du 2e Festival western de la Chaudière, dont le président est M. Nelson Jalbert, de Ville Saint-Georges de Beauce.

dans nos régions

Baisse de la taxe scolaire?

THETFORD-MINES — Quatre-vingt un pour cent (\$7,456,650) des prévisions budgétaires de \$9,202,725 adoptées par la Commission scolaire regroupée de Thetford-Mines pour l'année académique 1981-1982 serviront à payer les salaires et bénéfices marginaux du personnel. Le budget est en hausse de \$1,2 million par rapport à celui de 1980-1981 à cause des augmentations salariales qui atteindront 12,42 pour 100. Les dépenses inadmissibles se chiffrent à \$203,659. Pour les payer, la commission scolaire fixera le taux de la taxe à \$0,04 ou à \$0,05 du \$100 d'évaluation imposable. En 1980-1981, le taux était de \$0,06. Comme par les années passées, à cette facture s'ajoutera une taxe pour défrayer les dépenses non subventionnées de la Commission scolaire régionale de l'Amiante.

\$100,000 pour des emplois d'été

THETFORD-MINES — Le gouvernement fédéral a accepté 15 projets émanant de la circonscription de Frontenac dans le cadre de son programme de création d'emplois pour les étudiants. Pour ces projets qui favoriseront la création de 56 emplois, il versera \$98,595 en subventions. Thetford recevra \$31,989 pour quatre projets (club des Optimistes, \$11,520, club Richelieu pour son camp d'été, \$7,128, service municipal des loisirs, \$6,651, les fêtes de l'Amiante, \$6,600). Deux groupes de Plessisville se partageront \$18,522 (loisirs pour handicapés mentaux (\$9,072), activités musicales régionales (\$9,450). A Black-Lake, deux projets ont été retenus également, l'un soumis par la Société d'horticulture (\$5,752), et l'autre présenté par le comité de loisirs de cité Provence (\$5,517). Les autres groupements bénéficiaires sont le comité de loisirs de Sainte-Agathe, \$7,560, le club Optimiste de Courcelles, \$5,103, le comité culturel de La Guadeloupe, \$4,904, le club Optimiste de Saint-Ferdinand, \$4,904, le club Lions de Leeds, \$4,904, le comité de loisirs de Sainte-Clothilde, \$4,904, et le comité des loisirs de Lyster, \$4,536.



Les grands noms signent votre élégance

Soyeux, léger, presque rien, le foulard peut pourtant faire une telle différence. Presque magique sous vos doigts, il transforme une tenue, lui apporte du piquant, souligne votre originalité et dans tous les cas, confère un cachet d'élégance. Quatre grands stylistes vous présentent leurs créations, venez voir toute la collection en magasin.

Anne Klein - foulard de soie oblong coupé sur le biais et orné de rayures dans les tons de bleu, rose, vert ou brun, env. 11" x 70".

24⁰⁰

Jordache - foulard de polyester soyeux à rayures croisées décoré du sigle Jordache; le cheval. Tons dominants de taupe/lavande, lilas/lavande, beige/rouille, taupe/coral, env. 10" x 48".

14⁰⁰

Oscar de la Renta - foulard de soie agrémenté d'un motif primitif et d'une bordure de ton uni en rose cendré, coral ou bleu, env. 10" x 48".

24⁰⁰

Vera - foulard de soie enjolivé de fleurs genre art-déco dans les teintes prédominantes de bleu pâle, jaune pâle, gris pâle ou beige, env. 11" x 48".

20⁰⁰

Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 202

EATON

Lac-Etchemin

Rampe d'accès pour les personnes handicapées, au centre culturel

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Une rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant vient d'être construite au centre culturel de Lac-Etchemin, ce qui permettra aux personnes handicapées de pouvoir participer comme tout le monde aux activités qui s'y dérouleront.

Selon la Corporation Nouvel Essor, un organisme de promotion des intérêts et des droits des personnes handicapées et de promotion du Centre de bénévolat Bellechasse-Dorchester, "les dirigeants municipaux de Lac-Etchemin ont compris que de tels efforts collectifs sont nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de s'intégrer à la vie sociale normale".

Par son geste, a déclaré le SOLEIL, Pauline Lemieux, permanente à Nouvel Essor, "la ville de Lac-Etchemin a suivi les efforts entrepris par la Fabrique de Sainte-Germaine, le

Sanatorium Bégin et le CLSC de Lac-Etchemin, qui eux aussi ont adapté leurs édifices en construisant des rampes d'accès extérieures".

Selon Pauline Lemieux, "la Corporation Nouvel Essor offre ses services à tous ceux et celles qui souhaitent rendre leurs édifices accessibles aux personnes handicapées de la région de Bellechasse-Dorchester".

Il s'agira pour Nouvel Essor, a-t-elle dit, de référer ces propriétaires d'édifices commerciaux ou de corporations publiques et privées aux personnes et organismes compétents en ce qui concerne les aménagements techniques requis.

Ne l'oublions pas, ajouta Pauline Lemieux, "nous sommes tous susceptibles un jour d'avoir besoin de tels aménagements pour nous et les nôtres".

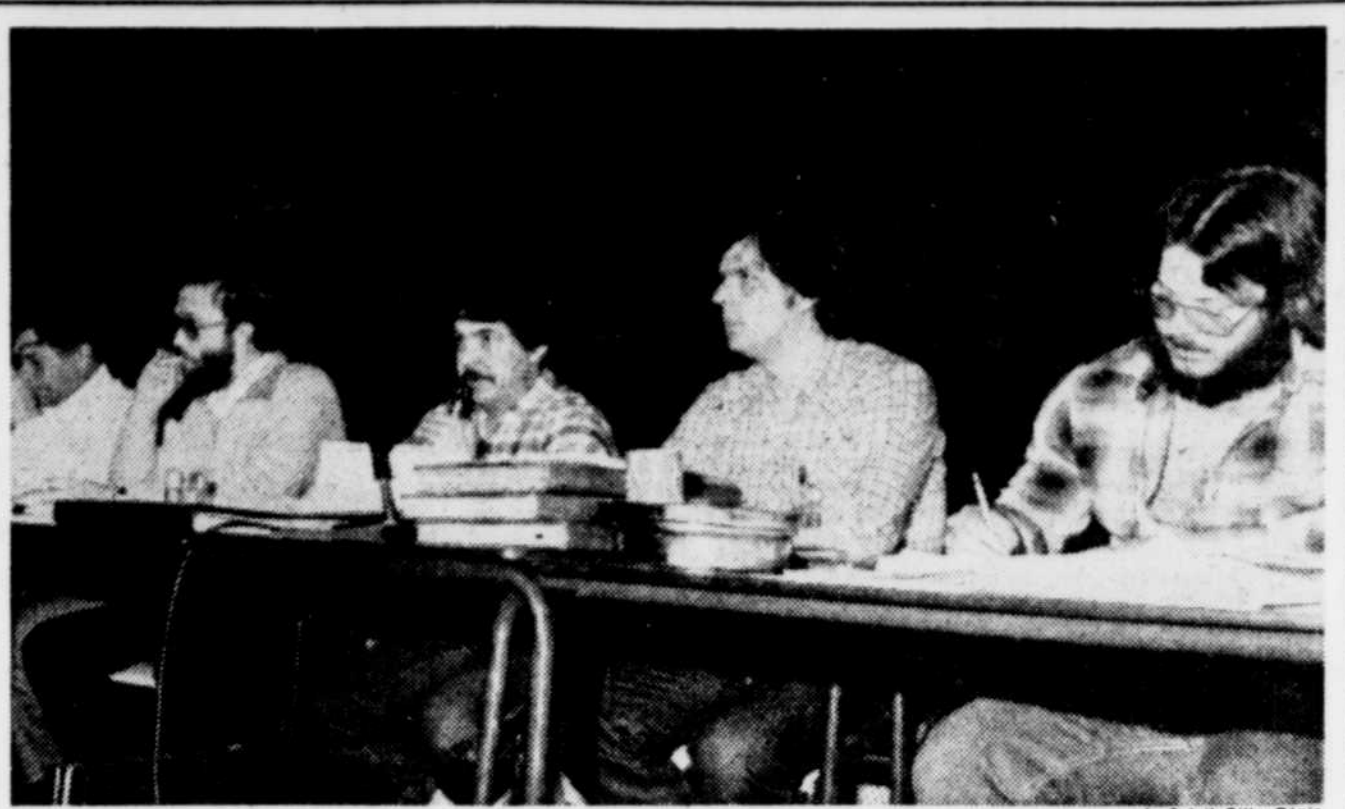
Aussi, que la loi 9 prévoit que d'ici

quelques années tous les édifices et aménagements devront répondre à des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Nouvel exécutif

A son assemblée annuelle, tenue en fin de semaine, la Corporation Nouvel Essor a élu son conseil d'administration et Francine Donais, de Saint-Luc, a été reportée à la présidence.

Dans son travail d'organisation Francine Donais sera assistée de René Lemieux, vice-président, de Sainte-Germaine, Nicole Morissette, secrétaire, de Lac-Etchemin, Julie Fortin, trésorière, de Sainte-Germaine Station, Ghislaine Lalonde et Cécile Veilleux, de Saint-Rose, puis L'once Veilleux, de Saint-Benoît, tous administrateurs.



Ces représentants du syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon, le négociateur Robert Lanouette, le président Yves Deschênes et le secrétaire par intérim Denis Plante, doivent discuter aujourd'hui avec la partie patronale.

Davie répond aujourd'hui aux doléances syndicales

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Les dirigeants du syndicat des 1.800 travailleurs du chantier naval de Lauzon attendent, aujourd'hui, une réponse de la partie patronale concernant les doléances qu'ils lui ont présentées, hier matin, au nom de l'assemblée générale. Celle-ci avait rejeté à 61 pour 100, samedi dernier, un projet de contrat de travail fruit d'une négociation intensive menée depuis le début du lock-out le 13 avril dernier.

Le président syndical, M. Yves Deschênes, a mentionné au SOLEIL, hier, que la rencontre d'hier

matin, à l'Auberge des Gouverneurs, à Sainte-Foy, n'a duré qu'une demi-heure. Les dirigeants du chantier Davie devaient prendre en effet le reste de la journée pour étudier les demandes des syndiqués et réévaluer leurs offres.

Aucun porte-parole de Davie n'a pu cependant être rejoint par LE SOLEIL. Hier, en fin d'après-midi, le vice-président, M. Marcel Lafrance, a quitté l'hôtel d'urgence, n'ayant pas le temps, paraît-il, de retourner l'appel de notre bureau de Lévis.

Du côté syndical, on s'attendait, hier soir, à ce que la négociation reprenne dès ce matin, pour répondre à la volonté ex-

primée par les quelque mille membres réunis en assemblée générale. On sait que ceux-ci ont maintenu leur demande d'augmentation de salaires de \$3.50 l'heure, pour deux ans, refusant ainsi l'offre de \$3.50 devant être répartie sur trois années.

La partie patronale doit aussi se prononcer aujourd'hui sur plusieurs autres demandes répétées par les syndiqués, notamment au sujet du paiement du surtemps à taux double, des déplacements de travailleurs à l'intérieur du chantier, de la santé et sécurité, des clauses relatives aux congés et aux assignations et des primes attribuées pour diverses tâches.

Quatre priorités pour le CDC

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCHEVILLE — Pour les six prochains mois de la présente année, les administrateurs du Conseil de développement de la Chaudière (CDC) ont adopté les priorités de cet organisme régional qui sont: la promotion, l'acériculture (érable), la permanence, l'environnement et l'autoroute Robert-Cliche.

Il s'agit d'une décision prise par les administrateurs du CDC à leur première assemblée de la présente année d'opération tenue au siège social de l'organisme à Beaucheville, a déclaré, hier, au SOLEIL, le président M. Paul-André Busque, de Ville Saint-Georges-Ouest.

En divisant notre année de travail en deux phases, ajouta M. Busque, ceci permettra aux membres des comités qui travailleront à la réalisation concrète de différents dos-

siers, de faire une réévaluation de ces dossiers et au CDC de se pencher sur de nouveaux dossiers qui suivent l'évolution des besoins de la région.

Ces dossiers prioritaires retenus par les administrateurs du CDC pour les six prochains mois sont sous la responsabilité des personnes suivantes:

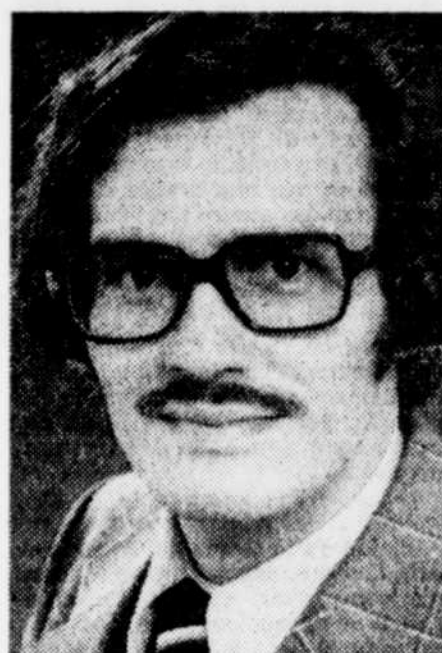
PROMOTION: MM. André Lambert, Julien Turcotte, Paul Samson et Mlle Maude Ceré.

ACERICULTURE (érable): MM. Camille Dussault, Alain Hémond et Paul-André Busque.

PERMANENCE: MM. Normand Poulin, Denis Bernier et Paul-André Busque.

ENVIRONNEMENT: MM. Denis Lacasse, Jocelyn Drouin, Normand Poulin et Mlle Danielle Faucher.

AUTOROUTE: MM. Paul-André Busque, Denis Lacasse et Denis Bernier.



Paul-André Busque, président du Conseil de développement de la Chaudière est confiant de voir les priorités de l'organisme arriver à bonne fin.

Producteurs agricoles invités à remplir la partie spéciale, au recensement du 3 juin

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — L'UPA de la Beauce par l'entremise de ses dirigeants encourage fortement tous les producteurs agricoles de la région à compléter le formulaire strictement réservé aux agriculteurs dans le cadre du recensement de la population canadienne.

Ce sera dans quelques jours, a déclaré, hier, au SOLEIL, un porte-parole de l'UPA de la Beauce, que tous les agriculteurs dont les ventes annuelles s'élèvent à \$250 ou plus, recevront la visite d'un recenseur du Canada.

Une fois les questionnaires fournis, ajoute notre interlocuteur, "les producteurs auront quelques jours pour le compléter avant que le recenseur ne repasse pour en faire la collecte".

Ce formulaire strictement réservé aux agriculteurs, doit être complété le plus exactement possible, car toutes ces données, une fois compilées, seront une source inestimable de renseignements non pas réservés exclusivement au gouvernement, mais à tous les organismes, producteurs et industries qui en feront la demande, y compris l'UPA de la Beauce.

Pour l'UPA de la Beauce, il s'agira d'employer ces données pour défendre les coûts de production, confectionner des dossiers de revendications, préparer des mémoires analysant l'évolution de l'agriculture au Québec, etc.

On invite tous les producteurs agricoles de la Beauce à compléter ce formulaire pour le 3 juin prochain et ainsi, chacun aura compris qu'il vient de travailler pour lui.

Surplus d'énergie...

Beaucoup de personnes aptes à fournir un travail efficace et rentable éprouvent des difficultés insurmontables à se trouver un emploi stable dans le secteur privé. Ces personnes, atteintes d'un handicap physique ou mental, victimes de problèmes sociaux ou culturels, méritent la confiance des employeurs. Elles veulent travailler.

Pourquoi ce programme fédéral?

Un programme fédéral mis sur pied par Emploi et Immigration Canada vous aide à reconnaître les valeurs sûres que peuvent représenter ces oubliés sur le plan du travail. Un programme de subventions directes vous encourage à y participer.

Quelles sont ces subventions?

Le Programme prévoit le remboursement de 85% du salaire brut de tous les travailleurs admissibles pendant un maximum de 13 semaines et des tranches substantielles des salaires pourront être versées pendant une période allant jusqu'à 65 semaines. Des allocations auxiliaires allant jusqu'à 5 000\$ seront aussi versées dans certains cas.

Vous êtes admissible si votre entreprise est en activité depuis au moins six mois au Canada. Ne le sont pas, les sociétés et les particuliers exemptés de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi.

Comment participer au programme

Les employeurs peuvent obtenir des renseignements complets sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi dans tous les Centres d'Emploi du Canada.

Puisez l'énergie là où elle se trouve

L'énergie accumulée par ces personnes peut avoir sur vous et votre entreprise un effet dont vous vous félicitez pendant des années à venir.

*Pour plus de détails sur le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, adressez-vous au Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez-vous.

Un programme de subventions directes encourage les employeurs à embaucher des personnes sérieusement défavorisées sur le plan de l'emploi.



Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

C'est la fête! au Baron

Du 24 au 31 mai, venez goûter aux réjouissances de notre 2e anniversaire sous notre célèbre toit rouge!

De concert avec la guitare et le violon (chacun son heure, tous les jours de 19h à 23h et le dimanche de 11h30 à 14h30, nous voulons vous remercier...

ENTREES:

Fondue parmesan 1\$25
Bisque de homard 1\$95
Escargots de bourgogne 3\$25

SUGGESTIONS:

Filet mignon grillé 7\$50
Homard + 1/2, bouilli ou grillé 8\$95
Coeur de filet mignon au poivre 9\$75
Brochette de filet mignon + 1/2 homard 9\$95
Filet mignon + 1/2 homard 11\$95



350 boul. Ste-Anne, 667-1355

Grève du transport en commun La lueur d'espoir fait place à la confusion

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La lueur d'espoir qui était apparue, la semaine dernière, a une fois de plus fait place à la confusion dans la négociation se poursuivant entre le syndicat des chauffeurs d'autobus et la Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ).

Alors que la grève se continue depuis six mois, une autre rencontre des négociateurs doit avoir lieu ce soir devant le médiateur. Mais il est probable qu'elle se terminera tard et il y a peu d'espoir qu'elle aboutisse à un règlement du conflit relatif au renouvellement du contrat de travail expiré depuis le 31 décembre 1979. Jeudi soir dernier, la rencontre des négociateurs au bureau du médiateur s'était terminée à une heure du matin. Le nouveau rapprochement envisagé dans les heures précédentes, non seulement ne s'est pas réalisé, mais l'espoir s'est plutôt transformé en surprise et en confusion.

Les occasionnels

Les représentants de la CITRSQ, le maire et président Jean-Marc Lessard en tête ont ramené une proposition visant l'embauche de conducteurs occasionnels, malgré que la corporation avait déjà annoncé publiquement l'abandon de cette demande il y a déjà trois mois. Le syndicat a toujours refusé catégoriquement de parler de travailleurs occasionnels ou à temps partiel, un problème qui a d'ailleurs fait l'objet de longs conflits dans d'autres villes, notamment à Chicoutimi et à Québec.

Le problème fondamental dans le conflit sur la rive sud se situe dans la difficulté à établir des horaires de travail qui tiennent compte d'une semaine de 40 heures de travail, des périodes de repos et d'autres exigences de la partie syndicale.

Les renseignements donnés aux journalistes par la partie patronale sont très rares. Hier, cependant, un représentant de la corporation intermunicipale a déclaré qu'il y a effectivement ambiguïté dans la discussion actuelle.

dical, M. Gilbert Lessard a déclaré que la possibilité d'une entente très prochaine paraît évidente, la grande difficulté persistant au niveau de rédaction d'un texte.

Au niveau des salaires, le différend apparaît pratiquement réglé. La CITRSQ a refusé à ses chauffeurs la parité avec ceux de la Communauté urbaine de Québec; ce qui aurait fait \$9.63 l'heure plus une indexation, pour cette année. Elle a limité son offre à \$9.25.

Conciliation demandée à CKBM

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Face à l'impasse persistant dans la négociation d'une première convention collective de travail, les 11 employés syndiqués avec la CSN de Radio CKBM Inc., de Montmagny, ont demandé ces jours derniers la nomination d'un conciliateur du ministère du Travail.

Regroupés dans une unité syndicale qui a obtenu son accréditation le 8 mai dernier, sous le nom de Syndicat des travailleurs en communications de la Côte-du-Sud, le journaliste Pierre Laberge, président, et les annonceurs, employés de secrétariat et autres de CKBM ont pris la décision de recourir à la conciliation, parce que les négociations amorcées depuis le 9 octobre 1980 n'en finissent plus de piétiner, tous les points majeurs restant en plan, y compris les clauses salariales.

Difficultés financières

Selon un porte-parole syndical, la direction patronale soutient que Radio CKBM Inc. est dans une situation financière insoutenable. Le directeur du poste de radio, Mme Pierrette Roy, a confirmé que la situation économique ne permet pas de répondre à des exigences syndicales comme celle d'une garantie du plancher d'emploi, ou de l'exclusion des propriétaires et de ses employés cadres de certaines fonctions et tâches, que veulent se réserver les employés syndiqués.

Dans une petite entreprise radiophonique comme celle de CKBM, Mme Roy a remarqué, que pour joindre

de la semaine de travail de 35 heures que de \$179 à \$214. De telles propositions inacceptables font suite à deux années sans aucun rajustement salarial. Dans les circonstances, les employés syndiqués de CKBM ont déclaré n'avoir d'autre option que de "continuer la bataille jusqu'au bout". Et cela, en dépit des allégations de situation financière précaire invoquées par la nouvelle direction de Radio CKBM Inc., de Montmagny, dont les actions majoritaires précédemment détenues par Me Louis Paquin, de Montmagny, ont été acquises le 10 décembre 1979 par M. Guy Simard, de Rivière-du-Loup.

Préalables

De fait, la direction patronale a informé les négociateurs syndicaux que toute entente sur un contrat de travail ne pourra suivre qu'un accord préalable sur les trois points majeurs suivants:

- 1 — les mises à pied respecteront l'ancienneté, mais à la condition que le travailleur concerné puisse satisfaire aux exigences de la tâche;
- 2 — le travail des personnes exclues de l'unité de négociation devra être permis;
- 3 — les fonctions mixtes devront être autorisées.

Pour la partie syndicale, il s'agit là d'exigences qui donnent le ton d'intransigeance de plusieurs réunions de négociations, qui n'ont abouti à pratiquement rien de concret.

C'est ainsi qu'au niveau de la sécurité de l'emploi, la partie patronale s'en tient à la garantie des heures de travail, mais non des postes; que même l'unité syndicale est directement remise en cause dans la discussion de la définition des tâches; qu'on n'a franchi aucun pas majeur au domaine des clauses professionnelles; et qu'enfin les propositions salariales présentées par la partie patronale, pour un contrat de travail de deux ans, ne porteraient respectivement la moyen-

ne de la semaine de travail de 35 heures que de \$179 à \$214. De telles propositions inacceptables font suite à deux années sans aucun rajustement salarial.

Ce dernier est le fils de M. Luc Simard, propriétaire des postes de radio, de télévision et de cablo-distribution de Rivière-du-Loup, et le frère de M. Marc Simard, propriétaire du poste de radio CHGB, de La Pocatière.

Les représentants syndicaux ont également fait mention d'une coupure récente d'une heure dans la programmation de CKBM, le samedi et le dimanche. Ce qui a été confirmé par la partie patronale, mais avec l'explication que le salaire de l'animateur en cause "n'a pas été coupé".

Il s'agit ici, selon les employés syndiqués, d'une première application "hors convention" d'une demande logée par la direction de CKBM auprès de la Commission de la radio et de la télévision canadienne (CRTC), à l'effet de diminuer les heures de diffusion de 126 à 95 heures. La station de radio magnymontoise terminerait ses émissions à 18h, au lieu de minuit, trois soirs par semaine.



Présentation officielle

Les policiers-pompiers de la ville de Saint-Romuald étaient très fiers, dimanche dernier, d'inaugurer leur nouveau camion muni d'un réservoir de 200 gallons ainsi que d'une pompe d'une capacité de 1,200 gallons à la minute et d'une échelle de 75 pieds. L'équipement a circulé dans les rues, après la messe de midi, de même que 35 chars allégoriques dont le défilé avait été organisé à l'occasion d'un festival culturel. Le service des incendies à Saint-Romuald compte maintenant trois camions et, dans un mois, s'ajoutera une unité d'urgence, a déclaré, hier, le directeur, M. Claude Bouchard.

dans nos régions

La "Fête Soleil"

LEVIS — La "Fête Soleil", qui marque la fin de l'activité régulière au patro de Lévis, intéresse beaucoup le public, depuis dimanche dernier. L'exposition multidisciplinaire, qui a été inaugurée hier soir et qui se poursuivra jusqu'à demain soir, n'a pas manqué non plus d'attirer l'attention. Des soirées de théâtre, prévues pour ce soir et demain soir, se dérouleront à guichet fermé, car les 400 billets disponibles se sont envolés comme des pains chauds. Les gens de l'âge d'or et les adolescents rejoindront leurs pièces de Félix Leclerc, "La Veuve" et "Sonnez les matines", samedi soir, à la demande générale. Les laissez-passer doivent être obtenus au patro (tél. 837-2479).

Dessins et aquarelles

LEVIS — Depuis la fin de semaine dernière, Lise Faucher et Claire Robert exposent leurs dessins et aquarelles à l'Atelier du vieux Lévis, au 38 de la rue Saint-Louis à Lévis. Cette exposition se poursuivra le 29 mai, en soirée, ainsi que les 30 et 31 mai, de 14h à 17h et de 19h à 22h.

Election municipale

SAINT-JOSEPH — Un scrutin est prévu pour le 7 juin prochain, entre 8h et 18h, dans la municipalité de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy. Pour combler le poste de conseiller devenu vacant à la suite du retrait de M. Marcel St-Pierre, qui a été absent des séances du conseil pendant trois mois, celui-ci a décrété une nouvelle élection. Deux candidats ont été présentés, dimanche dernier: Mme Jocelyne Deschênes-Bourget, du chemin Sainte-Hélène, et M. Jean-Marie Cantin, un conducteur domicilié sur le chemin Saint-Roch. Aucune femme n'a encore siégé à ce conseil municipal. La personne qui sera élue aura à compléter le mandat qui prendra fin en novembre 1983. 662 contribuables ont droit de vote.

Demande de commissaires

SAINT-ROMUALD — Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Chaudière-Étchemin trouve inacceptable que des conflits de travail perdurent à Radio-Canada et au Devoir. Hier, il a fait parvenir ses doléances aux autorités gouvernementales ainsi qu'au directeur du Devoir, M. Jean-Louis Roy, et le président du syndicat des journalistes dans ce quotidien, M. Gilles Provost, priant ces derniers de trouver un terrain d'entente au plus tôt, parce que la population est privée de son droit à l'information, notamment au sujet de l'éducation. Pour Radio-Canada, ces commissaires d'écoles se sont adressés aux ministres responsables du gouvernement fédéral des Communications, du Conseil du trésor et du Travail, MM. Francis Fox, Donald Johnson et Gerald Reagan.

Société d'agriculture

LEVIS — Le député de Lévis et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, a octroyé une subvention de \$7,000 à la Société d'agriculture du comté de Lévis. L'organisme de quelque 200 membres pourra ainsi organiser des journées agricoles et artisanales, favoriser le drainage souterrain, donner des cours sur l'emploi d'herbicides, organiser son exposition annuelle de bovins laitiers et préparer des concours, notamment pour les jardins et les récoltes de céréales et de luzerne.



Les grands noms signent votre élégance

Soyeux, léger, presque rien, le foulard peut pourtant faire une telle différence. Presque magique sous vos doigts, il transforme une tenue, lui apporte du piquant, souligne votre originalité et dans tous les cas, confère un cachet d'élégance. Quatre grands stylistes vous présentent leurs créations, venez voir toute la collection en magasin.

Anne Klein - foulard de soie oblong coupé sur le biais et orné de rayures dans les tons de bleu, rose, vert ou brun, env. 11" x 70".

24⁰⁰

Jordache - foulard de polyester soyeux à rayures croisées décoré du sigle Jordache; le cheval. Tons dominants de taupe/lavande, lilas/lavande, beige/rouille, taupe/corail, env. 10" x 48".

14⁰⁰

Oscar de la Renta - foulard de soie agrémenté d'un motif primitif et d'une bordure de ton uni en rose cendré, corail ou bleu, env. 10" x 48".

24⁰⁰

Vera - foulard de soie enjolivé de fleurs genre art-déco dans les teintes prédominantes de bleu pâle, jaune pâle, gris pâle ou beige, env. 11" x 48".

20⁰⁰

Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 202

EATON

Dépôt garanti
30 à 59 jours
17%

FIDUCIE
PRÊT REVENU

LE SOLEIL

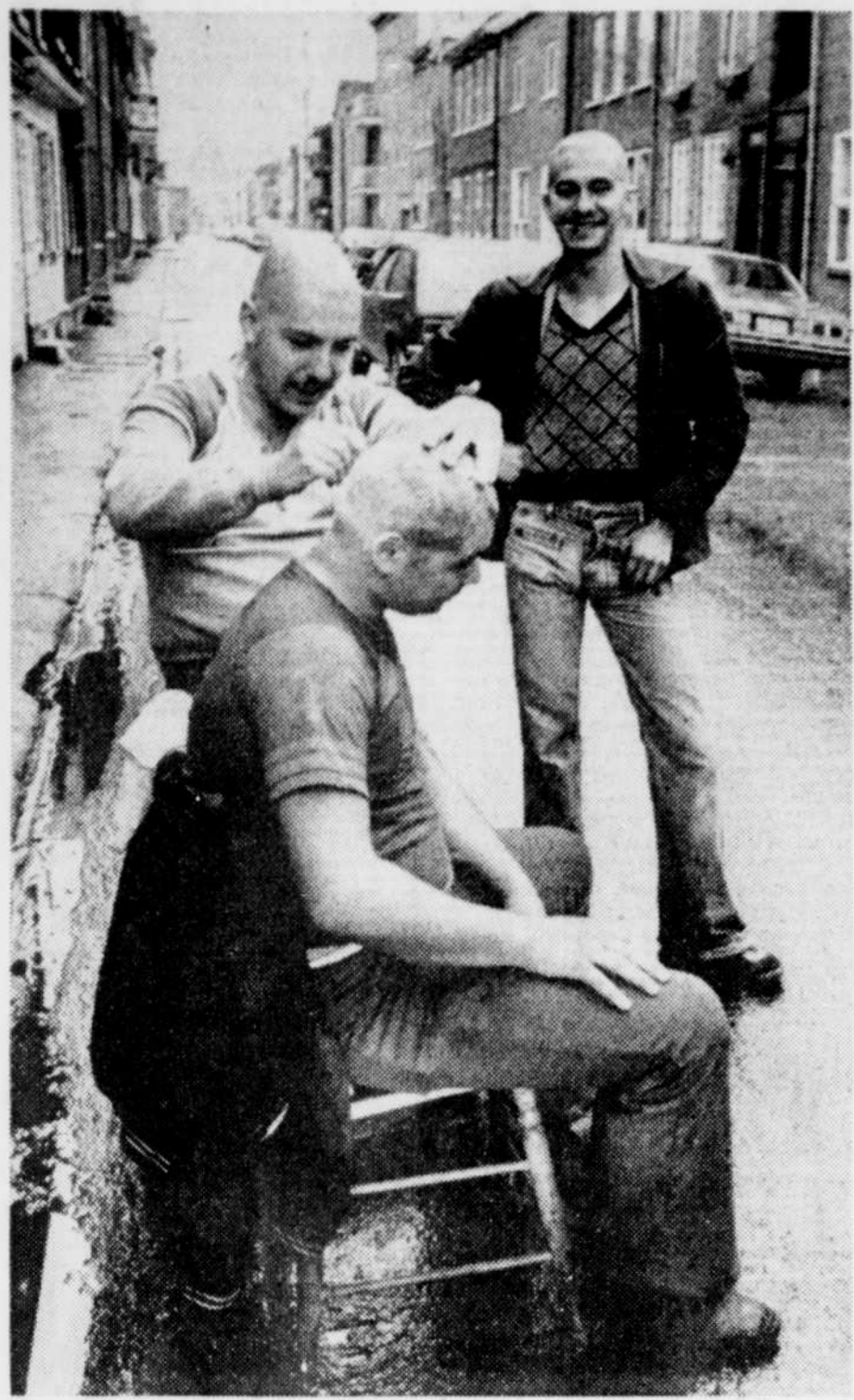
LE SOLEIL
tous les
jours
chez vous...

ABONNEZ-
VOUS:
647-3333

85e année, no 126
62 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 26 MAI 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Le Soleil, Gilles Lofond

Est-ce le début d'une mode?

Trois bons copains, inspirés par la température plus chaude des derniers jours, ont décidé hier de faire leur grand ménage capillaire du printemps, rue Franklin, dans le quartier Saint-Sauveur. Sur la photo, le coiffeur improvisé Denis Sylvain termine la "coupe de cheveux" de François Poulin, surveillé par son ex-collègue Yvon Carboneau. Un membre du trio a dit à notre photographe que "ce serait la mode cet été". L'avenir dira s'il avait raison.

Techniciens de Radio-Canada

Rejet massif de l'offre patronale

par Pierre PELCHAT

La programmation de Radio-Canada va continuer d'être perturbée au cours des prochains jours. En effet, les 970 techniciens du réseau français de la société d'Etat, en grève depuis une semaine, ont rejeté massivement hier les propositions salariales de leur employeur.

Les membres du Syndicat des techniciens du réseau français (STRF) se sont prononcés à 90 pour 100 contre les offres de Radio-Canada et ont réitéré leur appui à leur comité de négociations lors de réunions tenues à Moncton, Matane, Rimouski, Chicoutimi, Québec et Montréal. Environ 95 pour 100 des syndiqués étaient présents aux assemblées.

À Québec, le rejet des offres patronales a été unanime. Au cours d'une réunion tenue hier après-midi à Sainte-Foy, 86 techniciens présents sur une possibilité de 89 ont dit non aux propositions salariales de Radio-Canada.

Le litige porte également sur la demande de la partie patronale en vue d'un élargissement de la clause de sous-traitance. Sur ce point, les négociateurs sont disposés à étudier différentes avenues de règlement qui n'auraient pas d'effet sur l'emploi de techniciens. Toutefois, une entente sur cette clause est liée à un déblocage sur les clauses salariales, a

précisé le président du syndicat, M. Jacques Perreault.

"Offres inacceptables"

Selon M. Perreault, les propositions salariales déposées verbalement vendredi dernier par les négociateurs patronaux sont carrément inacceptables. Radio-Canada propose des hausses salariales de 10 pour 100 pour la première année et de 10,5 pour 100 pour les derniers 12 mois d'un contrat de travail d'une durée de deux ans. De son côté, les demandes syndicales ont été ramenées à des majorations salariales de 26 pour 100 sur deux ans.

"Avec les offres de Radio-Canada, notre salaire annuel serait de \$3,000 à \$4,000 en deça de ce qui se paye chez les concurrents", a affirmé au SOLEIL M. Perreault. Il se réfère aux salaires versés aux techniciens de Télé-Métropole, de Radio-Québec et de la station montréalaise CFCF.

Aucune autre rencontre de négociations n'est prévue pour le moment entre les représentants des techniciens du réseau français et ceux de la partie patronale. Le syndicat n'en tend pas diminuer ses moyens de pression en vue de renouveler le contrat de travail expiré depuis près d'un an.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Services gratuits gouvernementaux Parizeau prône des frais modérateurs

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Les services gouvernementaux pourraient, d'ici quelque temps, ne plus être entièrement gratuits puisque le ministre des Finances songe à introduire le principe du "ticket modérateur" qui permettrait d'éliminer le gaspillage.

C'est l'idée qu'a lancée, hier, M. Jacques Parizeau qui affirme que l'introduction de frais, même symboliques, pour tous les services dispensés par le gouvernement permettrait, s'ils sont conjugués à d'autres mesures comme la réduction de l'effectif de la fonction publique, assainir les finances publiques.

"J'ai toujours pensé que c'est la partie abusive d'un programme qui tend à le remettre en cause et dans certains cas à le discréditer. Un ticket modérateur peut avoir beaucoup de mérite," a déclaré en entrevue M. Parizeau après un discours, au ton décidément conservateur, prononcé exclusivement en anglais devant quelque 400 membres du Cercle canadien réunis dans un grand hôtel de Montréal.

Comme exemple de ticket modérateur, le ministre a cité le cas de l'Aide juridique qui exige \$10 par consultation alors que d'autres ser-

vices gouvernementaux, comme la Régie des loyers, offrent gratuitement leurs services, pour des raisons qu'on ignore.

M. Parizeau a nié vouloir appliquer ce type de frais au secteur de la santé. En fait, par son propos, il ne faisait que sonder le terrain en reprenant une idée déjà avancée en 1977, mais qui "n'avait pas fait beaucoup de millage alors".

Éliminer les abus et le gaspillage

M. Parizeau a expliqué qu'il ne s'agissait pas pour le gouvernement d'équilibrer son budget, en exigeant des tarifs supplémentaires dans le secteur des services de santé — comme le font certaines provinces — mais d'éliminer les abus et le gaspillage.

"Y-a-t-il gaspillage dans le réseau des services gouvernementaux et si la réponse est positive, devrait-on l'éliminer par l'introduction de tickets modérateurs?", question sérieuse à laquelle le gouvernement devra répondre dans les prochains mois, a dit M. Parizeau.

Comme autre moyen d'assainir les finances de l'Etat, il faut réduire la taille de la fonction publique qui embauche 350,000 fonctionnaires. M. Parizeau n'a pas voulu préciser quel

devrait être le nombre idéal de fonctionnaires.

"On ne peut pas transformer un éléphant en zèbre, mais il y a moyen de le faire maigrir", a dit le ministre avec humour. Déjà 2,000 postes ont été abolies et rien ne force le gouvernement à remplacer les 10,000 fonctionnaires qui quittent annuellement la fonction publique.

La tâche du ministre des Finances se compare au travail du boucher, à la différence que "comme je ne sais pas exactement où passe la ligne du gras et de la viande, je vais attendre que ça hurle pour le savoir (et arrêter de couper)".

"On commence quand même, devait-il souligner avec un certain satisfaction, à développer un tour de main au gouvernement."

La stratégie

Dans son discours, le ministre des Finances a rappelé qu'on vivait à une époque où la population s'oppose à une croissance incontrôlée de l'Etat. Les gens qui paient le moins d'impôt sont ceux qui sont les moins bien servis par l'appareil gouvernemental, a-t-il expliqué.

"La charge fiscale du contribuable, père de deux enfants, ayant une maison et une hypothèque, est

élevée. Dans notre société, on prend soin de son fils et de son père pendant que lui paie."

L'ère est au conservatisme, a-t-il laissé entendre, rappelant que le Parti québécois avait été réélu le 13 avril

(Suite à la page A2, 1re col.)



Jacques PARIZEAU

Compromis en vue à la réunion de l'OPEP

GENEVE (d'après AFP, NYTNS et AP) — Pour faire face à l'excédent pétrolier de deux à trois millions de barils/jour qui perturbe le marché actuel du brut, l'Arabie saoudite pourrait accepter aujourd'hui, à l'issue de la seconde journée de la réunion ministérielle de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), un relèvement de ses prix de \$32 à \$34 le baril si elle obtient en contrepartie un gel des prix actuellement pratiqués par les autres producteurs.

Les douze autres pays de l'OPEP vendent actuellement leur pétrole au prix de référence de \$36 le baril avec un plafond de \$41 pour les bruts de très bonne qualité.

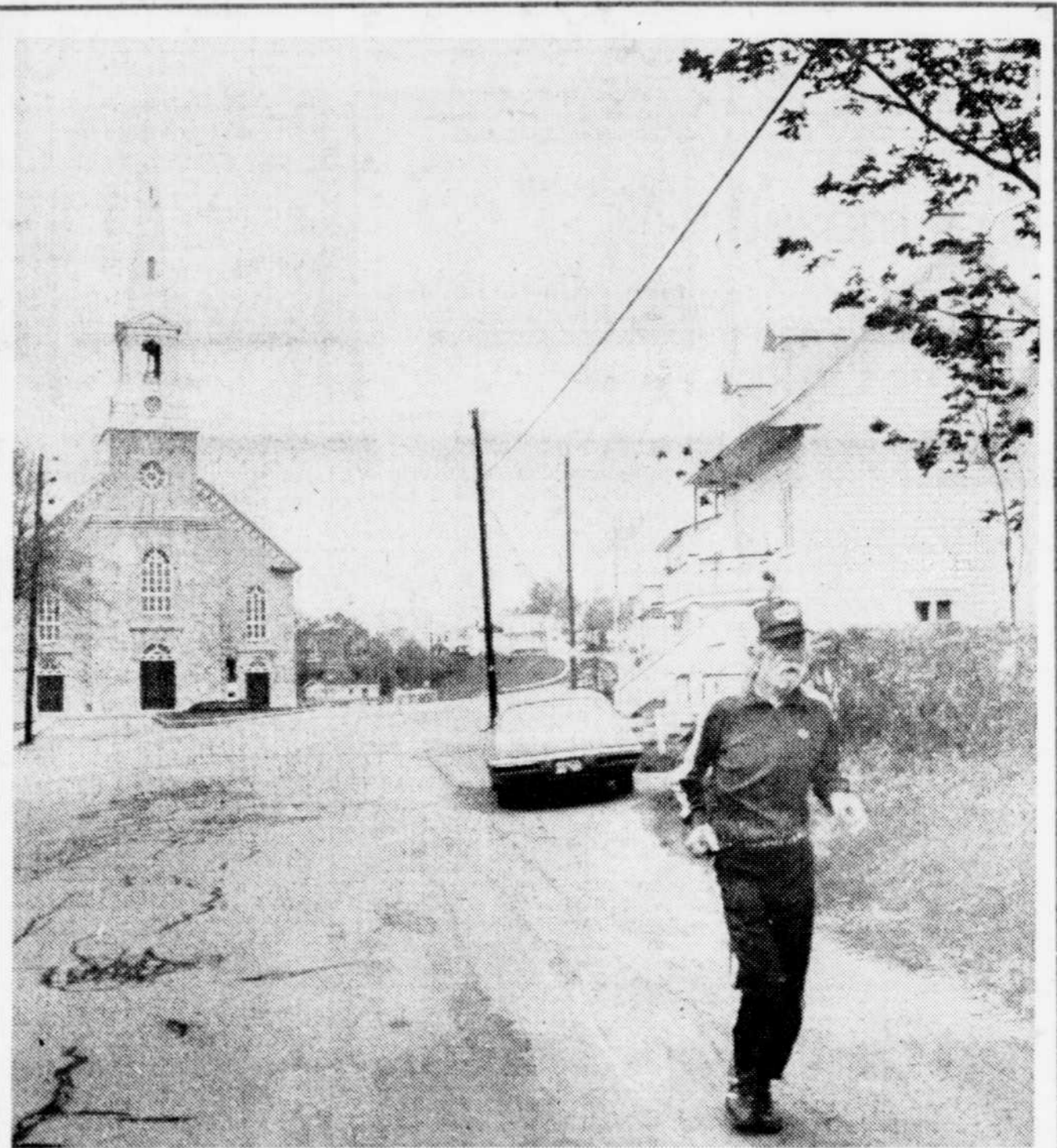
En raison de la part importante de marché de l'Arabie saoudite (40 pour 100 de la production de l'OPEP), une hausse de \$2 le baril de pétrole saoudien représenterait une augmentation d'environ 2,4 pour 100 du prix moyen du pétrole.

La quasi-totalité des membres de l'OPEP accusaient l'Arabie saoudite d'inonder artificiellement le marché avec un niveau de production supérieur à la normale (10 millions de barils par jour contre 8,5) à la seule fin d'imposer un gel des prix.

Mais alors que le ministre saoudien du Pétrole réaffirmait dimanche à son arrivée à Genève qu'un gel des prix jusqu'en 1982 était nécessaire pour laisser l'économie mondiale "souffler", sa position semblait, hier, plus conciliante: cheikh Zaki Yamani laissait entendre que son pays pourrait accepter de relever de \$32 à \$34 le prix de son baril de brut.

Encore hier, le ministre saoudien disait ne pas vouloir discuter de réduction de la production au cours de cette session biannuelle de l'OPEP. "L'important, disait-il, c'est d'obtenir une unification des prix du pétrole."

Depuis la dernière conférence de l'OPEP, à Bali en décembre, l'OPEP dispose de trois prix: \$32 le baril pour l'Arabie saoudite, \$36 pour les autres pays comme prix de référence pour le marker crude (brut de même qualité



Le Soleil, Clément Thiboult

Phil Latulippe atteint la région de Québec

Parti de St. John's, Terre-Neuve, le 8 avril, le coureur de longue distance, Phil Latulippe, 62 ans, de Loretteville, a atteint la région de Québec. Il sera reçu ce midi à Lévis et à l'hôtel de ville de Québec, en fin d'après-midi. L'athlète qui a déjà parcouru 2,741 km se mettra en route demain pour Montréal en direction de son objectif final de Comox, Colombie-Britannique. Latulippe, photographié ici devant l'église de Saint-Michel de Bellechasse, hier, parcourt environ 60 km par jour.

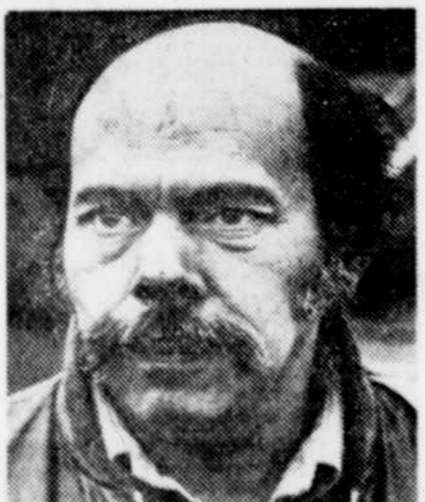
détails, page C-3

mardi

Précoce pour ses 14 ans

VANCOUVER (d'après PC) — Une adolescente de 14 ans a été accusée d'avoir tenu une maison de prostitution, a révélé hier la police de Vancouver.

Un porte-parole du corps policier a précisé que l'adolescente était la plus jeune personne à faire l'objet d'une telle accusation à Vancouver. L'accusée qui était une pupille de l'Etat a admis qu'elle avait vécu des fruits de la prostitution depuis les derniers 18 mois, après s'être sauvée d'un foyer nourricier à Victoria. Elle sera traduite devant un tribunal de la famille.



Carboneau à Montréal

Le feliquiste Marc Carboneau est revenu hier au pays pour faire face à des accusations en rapport avec sa participation à l'enlèvement du diplomate britannique James Cross en 1970.

page A-3

Dépotoir ou terrain d'enfouissement?

page A-4

"L'homme-araignée" existe

Un Américain de 25 ans, revêtu d'un costume d'homme-araignée a réussi hier à gravir l'édifice le plus haut au monde, la tour Sears de Chicago. Il lui a fallu dix heures pour accomplir son exploit qui lui a valu d'être arrêté.

page A-2

Des ports plus autonomes

La nouvelle politique portuaire canadienne, dévoilée par le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin, accorde plus d'autonomie aux autorités locales.

page B-4

Des boutiques à la mode

Notre collaboratrice Renée White vous présente quelques petites boutiques qui sortent de l'ordinaire.

page B-3



Le Soleil, Jocelyn Deschênes

Un défi à relever

La nouvelle ministre de la Fonction publique au Québec, Mme Denise LeBlanc-Bantey, veut accroître l'égalité des chances pour les femmes, les handicapés et les représentants des communautés culturelles.

page A-7

Sommaire

Annonces classées	D-9 à D-24
Arts et spectacles	D-6 à D-8
Bandes dessinées	D-20
Bridge	D-17
Carrières et professions	C-5
Décès	D-25
Feuilleton	D-8
Horoscope	D-19
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Monde	D-1 à D-25
Mot mystère	D-9
Mots croisés	D-10
Où aller à Québec	D-8
Patron	D-18
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-7

météo

Nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses. Demain: ciel variable.

détails, page D-9

Une grand-mère qu'il vaut mieux traiter gentiment

PHOENIX, Arizona (d'après UPI) — Une grand-mère de 77 ans, tenant d'une main un verre de bourbon et de l'autre un revolver .38, bien assise dans sa berceuse, attendait hier les policiers dont elle avait requis la présence.

La police de Phoenix a révélé que la septuagénaire en question, Gladys Kastensmith, avait été réveillée par le bruit fait par un individu qui tentait de défoncer une porte de sa maison. Elle avait fait feu à trois reprises dans l'espoir de le mettre en fuite mais ce fut peine perdue car l'homme avait réussi à pénétrer dans la maison par une autre porte. Il devait rapidement s'en repentir car Mme Kastensmith l'attendait de pied ferme.

John Lynch a reçu l'appel lan-

cé par Mme Kastensmith au poste de police.

"Je l'ai entendue lui dire de se mettre à quatre pattes et de ne pas bouger s'il ne voulait pas recevoir une balle. "Il a bougé et elle m'a dit au téléphone "une minute mon cher" et j'ai entendu une détonation." Lynch a précisé que Mme Kastensmith avait tiré au moins un coup de feu pour empêcher l'homme de bouger, alors qu'elle poursuivait sa conversation téléphonique.

Lorsque les policiers sont arrivés au domicile de Mme Kastensmith, ils ont trouvé David Snead, 28 ans, à quatre pattes devant la berceuse occupée par Mme Kastensmith. "Elle buvait tranquillement son verre de bourbon", a raconté Lynch.

Compromis...

(Suite de la première page)

que le pétrole saoudien), et \$41 maximum pour les pétroles de meilleure qualité.

Les pays "radicaux" (Algérie, Libye, Iran), qui pratiquent les prix les plus élevés, voudraient obtenir une augmentation tenant compte de l'inflation. Mais les "faucons" n'étaient pas les seuls à s'opposer à la politique saoudienne. Cheikh Zaki Yamani apparaissait, à l'ouverture des travaux, plus isolé que jamais, la plupart des pays de l'OPEP réagissant négativement à ses déclarations préliminaires.

Cette situation explique sans doute l'évolution de l'attitude saoudienne. Selon les observateurs, cheikh

Yamani, en offrant un relèvement du prix de son pétrole, entendrait en contrepartie obtenir un gel des autres prix de l'OPEP, notamment les plus élevés.

Ce prix de \$34 est déjà appliqué par l'Arabie saoudite aux livraisons supplémentaires qu'elle effectue actuellement pour les pays consommateurs, en compensation de l'arrêt partiel des exportations de l'Irak, toujours en conflit avec l'Iran.

Initialement, les Saoudiens vendaient ce pétrole au même prix que le brut irakien, soit \$36 le baril, mais, en avril dernier, ils ont abaissé leur tarif à \$34 pour tenir compte de l'excédent régnant sur le marché.

Parizeau...

(Suite de la première page)

avec un budget qui proposait de sévères réductions dans bien des secteurs.

Les prochains mois vont être très importants, a prédit M. Parizeau en faisant allusion au budget qui sera débattu dans les prochaines semaines et aux remous qu'il va continuer de susciter.

"Plutôt que de laisser crier les gens les uns après les autres pendant plusieurs mois, il faut mieux faire tout ça en même temps."

Par exemple, M. Parizeau a cité le cas des recteurs "qui ont trouvé des tribunes pour faire des discours ha-

bituellement très intelligents" pour dénoncer les restrictions budgétaires imposées aux universités.

Mais, peu après, leurs interventions ont été en quelque sorte annulées par la déclaration du président du Conseil supérieur de l'éducation qui a accusé le ministre des Finances de "faire preuve de délirium tremens" en réduisant les fonds au secteur pour l'enseignement primaire et secondaire.

"L'injure la plus forte chasse toujours la moins forte", conclut philosophiquement le ministre.

Rejet massif...

(Suite de la première page)

Les négociations se poursuivent depuis 14 mois.

D'autre part, le président du syndicat s'est solidarisé avec les journaliers en grève depuis sept mois de Radio-Canada. "On trouve ça dégradant et immoral la façon que la société d'Etat se comporte envers eux", a-t-il indiqué.

Réseau anglais

Pendant ce temps, les 2.100 techniciens du réseau anglais de Radio-Canada (CBC) ont poursuivi hier leur mouvement de débrayage. Le directeur ontarien du Syndicat des techniciens, M. Ken Steele, a déclaré que le principal point en litige était l'exigence de la CBC de demeurer libre d'embaucher des réalisateurs indépendants.

D'autre part, le Syndicat canadien de la fonction publique a demandé à ses 4.000 membres à l'emploi de la CBC de débrayer aujourd'hui dans un geste de solidarité à l'égard des techniciens en grève.

On croit que ce débrayage d'une journée pourrait empêcher complètement la diffusion des émissions du réseau anglais de Radio-Canada. Toutefois, à Toronto, la direction de la CBC a affirmé que l'impasse des négociations ne nuira pas à la présentation des programmes enregistrés

d'avance comme M.A.S.H., Dallas, Three's Company et WKRP in Cincinnati.

Manifestations

Par ailleurs, le président de la CSN, Norbert Rodrigue, et le président de la FTQ, Louis Laberge, ont invité leurs membres à participer à une importante manifestation demain à Montréal pour venir appuyer les journalistes en grève et les membres de la section locale 675 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

De son côté, l'association des réalisateurs à l'emploi de Radio-Canada a déploré à son tour hier "le tort irréparable fait à la population ainsi qu'à l'image de Radio-Canada par l'absence d'information sur ses ondes depuis sept mois".

Dans un communiqué, l'association invite les deux parties à reprendre les négociations. "Si cette grève ne se règle pas très bientôt, nous craignons que la saison 1981-1982 ne soit gravement compromise, et nous ne pouvons assumer que nos membres dont les émissions sont touchées directement ou indirectement par ce conflit puissent assurer la bonne marche de leurs productions", affirme un porte-parole de l'Association des réalisateurs.

Mort de l'abbé Gadbois

Le fondateur de la "Bonne chanson", M. l'abbé Charles-Emile Gadbois, est décédé dimanche, à l'âge de 74 ans, à l'hôpital Maisonneuve de Montréal.

Selon ses dernières volontés, l'abbé Gadbois sera inhumé dans la crypte du séminaire de Saint-Hyacinthe.

L'abbé Gadbois a déjà été prêtre du

Camille Roy, l'abbé Gadbois a entrepris "l'œuvre de la Bonne chanson" et un an plus tard, il se rendait en France pour se procurer des droits d'auteur.

C'est par la suite, durant près de 20 ans, qu'il a répandu la Bonne chanson au Canada, aux Etats-Unis et dans quelques autres pays.



M. l'abbé GADBOIS

le mot du jour

Du latinisme

Les locutions "a priori, a fortiori, a posteriori" et les autres ne s'écrivent pas avec un accent sur le "a". Ce sont des locutions empruntées au latin, et il n'y a pas d'accent dans cette langue.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

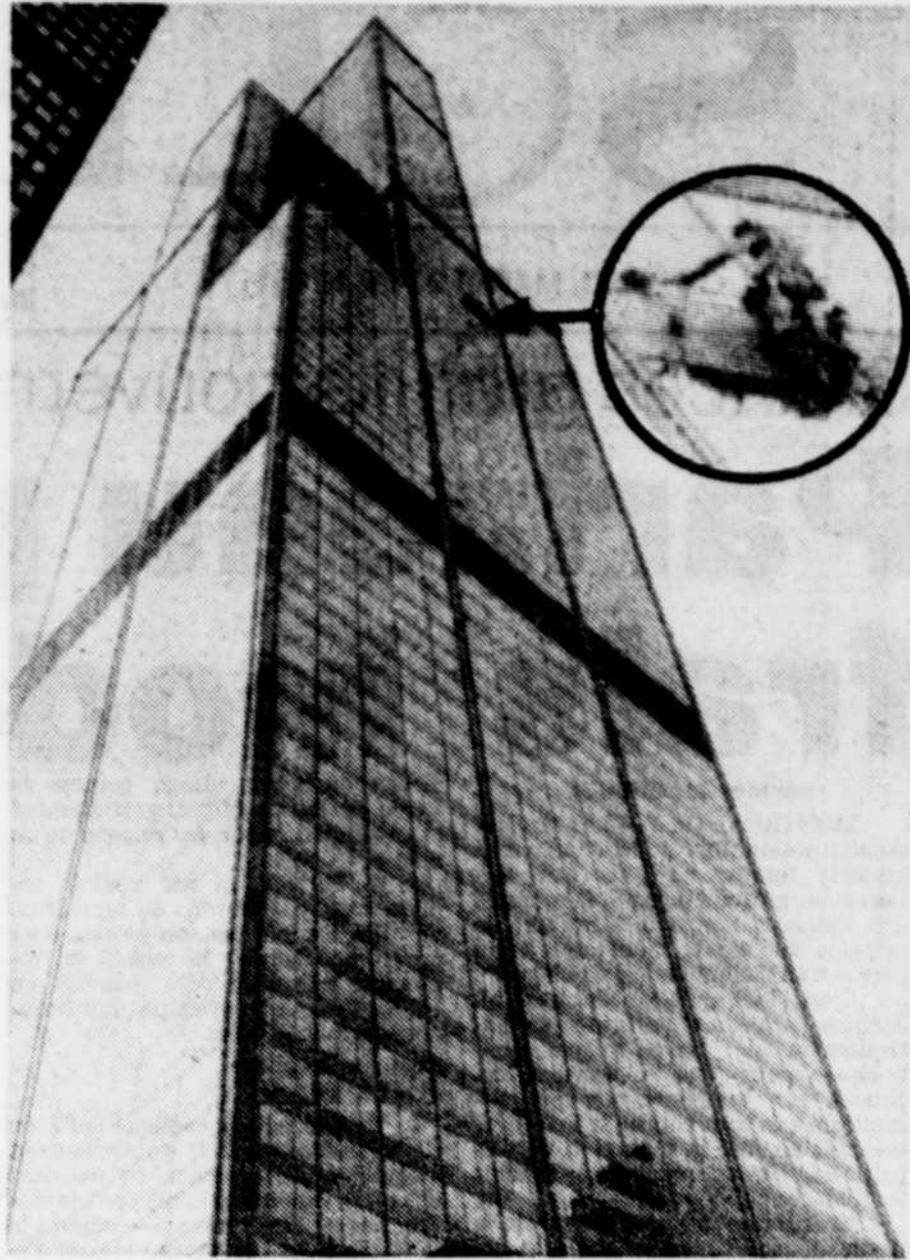
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
Samеди 9h00 à 12h00

647-3233 647-3394

RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.



Vêtu de son costume bleu clair et orange, David Goodwin (en médaillon) effectue, au grand dam des policiers, la longue ascension du plus haut gratte-ciel du monde. A la fin de son périple, il sera arrêté pour désordre public par les policiers.

"L'homme-araignée" gravit le plus haut édifice du monde

CHICAGO (d'après AFP et UPI) — L'homme-araignée, ce héros des bandes dessinées américaines, a réussi à gravir, hier, le plus haut édifice du monde, la tour Sears de Chicago, haute de 443 mètres.

De fait, le jeune homme qui a réussi l'exploit d'escalader ce gratte-ciel de 110 étages a savamment déjoué les forces policières qui tentaient d'interrompre son ascension.

Avide de publicité, comme les policiers l'ont fait savoir, Daniel Goodwin, 25 ans, a d'abord revêtu le costume bleu clair et orange du héros américain pour se lancer, à trois heures du matin, à l'assaut de l'édifice. Equipé de ventouses, d'une corde et de 25 kilos d'équipement, il se déplaçait aisément sur l'immeuble de bronze, d'acier et de verre. Au bout de dix heures d'efforts, il réussissait son exploit, devenant ainsi la première personne à effectuer une telle ascension.

La tour Sears est de 104 pieds plus élevée que le New York's World Trade Center et de 204 pieds plus haute que l'Empire State Building.

Les pompiers qui surveillaient la manœuvre, après en avoir été alertés, ont échoué dans leur tentative d'interrompre l'ascension. Juchés sur une plate-forme mobile, comme celle utilisée par les laveurs de vitres, ils ont été incapables de se saisir de cette "homme-araignée" qui se déplaçait à son bon vouloir sur les murs du gratte-ciel. Résignés, ils se sont contentés de l'attendre au sommet de l'édifice pour le mettre en état d'arrestation.

Deux des policiers présents sur les lieux ont déclaré que Goodwin avait gravi la tour parce que c'était "le plus haut édifice au monde". Ils lui

ont demandé s'il était fou et Goodwin leur a répliqué: "On n'a pas besoin d'être fou pour faire cela. Ça prend une concentration totale".

Le jeune homme a déclaré qu'il préparait son exploit depuis quatre mois et qu'il avait étudié les aspects de sécurité pendant des semaines.

Comme tout bon Américain, il avait apporté avec lui un drapeau. Un vent de 64 kilomètres-heure l'a, en peu de temps, emporté.

Il sera accusé de désordre public, de violation de propriété et de bris à la propriété.

En août 1980, un dénommé James McLaughlin était parvenu jusqu'au 18e étage de l'édifice avant d'être capturé par la police. Il voulait se lancer en parachute du haut de l'édifice après l'avoir gravi.

En mai 1978, un autre alpiniste avait atteint le 20e étage de la tour.

Un autre émule de "l'homme-araignée" avait déjà réussi en 1977 l'ascension de l'une des deux tours jumelles du World Trade Center de New York. La ville de New York avait réclamé \$250.000 à l'alpiniste pour des dommages causés au bâtiment et les frais de police.

Toutefois, devant la levée de bouillottes provoquée par cette condamnation, la ville s'était contentée de \$1.10 ou un cent par étage.

La Quotidienne
8-2-3
Tirage de lundi
Informations: 643-8990

À CHAQUE DÉCENNIE, UNE NOUVELLE VOITURE APPARAÎT QUI ÉTABLIT LES EXIGENCES AUXQUELLES LES AUTRES DOIVENT RÉPONDRE. NOUS CROYONS QUE BEAUCOUP TENTERONT D'IMITER LA MAZDA GLC.

La nouvelle Mazda GLC témoigne des progrès importants que les petites voitures se doivent de vous offrir. Au premier abord, vous remarquerez déjà tout l'espace intérieur qu'elle vous offre. De l'espace pour la tête, les jambes et les épaules qui suffit aux personnes de plus de six pieds... même lorsqu'elles sont assises à l'arrière.

Et si on considère tout ce qu'elle procure pour son prix, nous croyons sincèrement que la GLC sort de l'ordinaire. Même la moins chère possédée, en équipement standard, des sièges baquets inclinables, des vitres teintées, des servo-freins à disque à l'avant, un dégivreur de la lunette arrière, un miroir latéral télécommandé pour le conducteur, un dispositif antibuée des vitres latérales, un bouchon de réservoir verrouillable, un compteur pour les trajets et de nombreux autres avantages.

Vous aimerez la conception Mazda dès votre premier essai. La traction avant a été pensée pour donner une maniabilité et une stabilité fiables. La direction à pignon et crémaillère est légère et précise. La suspension indépendante aux quatre roues assure une conduite en douceur. Sous le capot se trouve un nouveau moteur à piston de 1,5 L. à arbre à cames en tête qui fournit une combinaison peu commune: faible consommation d'essence et vive accélération.

Chaque GLC a été conçue pour durer. L'assemblage et la finition sont superbes.

Passez les voir, les conduire et juger de leur prix. Nous doutons fort que vous trouviez une autre sous-compacte vous offrant l'espace, l'équipement, la conception et la qualité de Mazda.

6,146
L/100km* mi/gal*

*D'après des essais conformes aux méthodes approuvées par Transports Canada pour une Mazda GLC à 5 vitesses. La consommation réelle peut varier. La consommation en ville sera plus élevée en hiver.

MAZDA
LA VOIR, C'EST L'AIMER

CHATEL AUTOMOBILES LTEE 1350, rue Bouvier 628-6336	Matane TRUCHON ET FILS ENR. 1780, rue de Phare ouest 562-0245	St-Patrice-de-Beaurivage AUTOMOBILES M. BLAIS 462, rue Principale 596-2124
JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC. 656, Graham-Bell, Ste-Foy 687-0753	Petit Pabos AUTOMOBILE PABOS ENR. 385-3436	Theford-Mines CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC. 410, boul. Smith sud 338-8877
Lévis A. LACHANCE AUTOMOBILES INC. 529, route Kennedy, Lévis 837-8897	Rimouski AUTOMOBILES R.P. INC. 455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père 724-7888	Ville St-Georges-de-Beauce GARAGE LEO VILLEUX 13875, boul. Lacroix 228-2391

Côte-Nord

Lessard appuie les grévistes de la Société de conservation

par Jean Didier FESSOU

BAIE-COMEAU — Un ministre du cabinet Lévesque trouve raisonnables et justifiées les demandes des 85 grévistes de la Société de conservation de la Côte-Nord concernant l'indexation des salaires au coût de la vie et la sécurité d'emploi. Il s'agit de Lucien Lessard, député de Saguenay et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

A un point tel que M. Lucien Lessard a pris personnellement en main le dossier de ces 85 travailleurs saisonniers syndiqués à la CSN et en grève depuis onze mois maintenant. Durant la campagne électorale du mois d'avril, M. Lucien Lessard leur avait formellement promis de faciliter la nomination d'un médiateur du ministère québécois du Travail.

Selon M. Jean Bourassa, directeur de la grève, le dossier a pris une nouvelle tournure depuis jeudi dernier, lorsque les grévistes ont décidé d'occuper les locaux de la Société de conservation de la Côte-Nord à Baie-Comeau. Quelques heures plus tard, à la demande de la

direction, la police délogeait les occupants. Raison invoquée: l'occupation nuisait aux communications internes et externes de la société.

Dans la soirée, un échange téléphonique avait lieu entre M. Jean Bourassa et le conciliateur du ministère québécois du Travail, M. Bernard Crevier. Ce dernier demandait à la direction syndicale de "mettre de l'eau dans son vin et de lâcher un peu sur ses demandes". Demandes qui, concernant, principalement, l'indexation des salaires au coût de la vie et la sécurité d'emploi.

Pour le conciliateur, son conseil se justifiait du fait que les cinq autres sociétés de conservation du Québec avaient conclu des ententes avec leurs travailleurs saisonniers et qu'aucune n'avait accordé ce que demandent les grévistes de la Côte-Nord.

Le lendemain vendredi, M. Jean Bourassa rencontra alors le député-ministre Lucien Lessard. Celui-ci dit en substance, selon M. Jean Bourassa: "Ce n'est pas parce que cinq sociétés ont déjà signé

que vous devez signer de rabais (...) vos demandes concernant l'indexation des salaires au coût de la vie et la sécurité d'emploi ne semblent pas exagérées et elles sont justes".

De plus M. Lucien Lessard acceptait de prendre personnellement en main ce dossier d'une grève qui "pourrait" maintenant depuis onze mois, soit depuis que les travailleurs saisonniers de la Société de conservation de la Côte-Nord débrayaient et rejoignaient le front commun des forestiers à travers le Québec.

Grève qui n'a pas empêché la société de conservation de fonctionner normalement car elle est assujettie à la loi des terres et forêts qui, en certaines circonstances comme les incendies de forêt, a préséance sur la loi anticab du ministère québécois du Travail. Si bien que, lors d'un incendie de forêt, la société pouvait embaucher qui bon lui semble pour le combattre. La CSN avait essayé, mais en vain, de combattre cette pratique devant les tribunaux.

A la suite du règlement du conflit de travail des 600 travailleurs forestiers à l'emploi de la compagnie de papier QNS, le conciliateur, M. Bernard Crevier, devait reprendre le dossier des travailleurs saisonniers de la Société de conservation de la Côte-Nord. Mis à part une rencontre exploratoire à Québec, il y a une quinzaine de jours, le dossier n'a pas bougé. D'où l'exaspération des grévistes, l'occupation des locaux jeudi dernier et la rencontre avec M. Lucien Lessard le lendemain.

Incidentement c'est aujourd'hui, à Matane, que la Société de conservation de la Côte-Nord, conjointement avec son homologue de la Gaspésie, lancera officiellement sa nouvelle saison de surveillance et de protection de la forêt québécoise en terre de Cain.

Le Devoir fait d'autres offres

MONTREAL (PC) — Les négociations entre les journalistes du Devoir, en grève depuis le 6 avril, et la direction du quotidien ont repris hier à Montréal, après une suspension d'une semaine.

Selon un porte-parole syndical, M. Michel Nadeau, la partie patronale a accru ses offres salariales de \$3 à \$5 par semaine et proposé la création d'une table de négociations pour la nomination des cadres.

Les journalistes demandent une augmentation salariale de 15 pour 100, soit un salaire hebdomadaire variant de \$505 à \$581, tandis que la partie patronale propose un maximum de \$555.

M. Nadeau a toutefois ajouté que la question de la coupure des textes par les cadres et d'un éventuel droit d'appel des rédacteurs impliqués, primordiale pour les journalistes, n'a pas encore été abordée.

Il a ajouté que le syndicat juge ces offres incomplètes et ne pourra probablement se prononcer avant demain.

norman

Petite Fleur
par CLAUDEL

Pour s'envelopper frileusement...

Après ou avant la plage, cette robe de ratine et coton est tout indiquée. Elle est à manches courtes et boutonnée sur toute la longueur. Blanc ou naturel. TP, P, M, G.

45.00

Disponible à notre rayon de la Plage

Credit accepté: CREDIT CARTE, CHARGES, VISA, M.C.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC 1981

Émission datée du 1^{er} juin 1981, échéant le 1^{er} juin 1996.

15 1/2% JOUR APRÈS JOUR.
Avec l'émission 1981 d'obligations d'épargne, les résidents du Québec ont à nouveau la chance d'investir dans une valeur sûre et d'un rendement intéressant. En achetant des obligations d'épargne du Québec cette année, le temps travaillera pour vous et même fortement puisque l'émission 1981 vous donne un rendement de 15 1/2% la première année et un minimum de 10% annuellement les années subséquentes.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.
Ne tardez pas à en acheter. Les obligations d'épargne du Québec sont en vente dans les banques, caisses populaires, sociétés de fiducie et auprès des courtiers en valeurs mobilières. La limite d'achat demeure à 15 000\$ par personne et seuls les résidents du Québec peuvent en acheter. Les émissions de 1971 et 1976 qui seront échues le 1^{er} juin 1981 pourront être converties en nouvelles obligations en sus de la limite de 15 000\$ par personne. Le taux d'intérêt sur toutes les obligations d'épargne en cours est également porté à 15 1/2% pour un an à compter du 1^{er} juin 1981.

15 1/2%
LA PREMIÈRE ANNÉE

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS.
En achetant des obligations d'épargne du Québec votre argent demeure disponible pour tout besoin pressant puisque vous pouvez les encaisser quand vous le voulez à leur pleine valeur plus l'intérêt couru.

LE MODE D'ÉPARGNE-SALAIRE
Les obligations d'épargne peuvent aussi être achetées par mode de retenue sur le salaire. Dans ce cas, les employeurs intéressés à offrir ce service à leurs employés peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires auprès des institutions financières.

DE L'INTÉRÊT SUR L'INTÉRÊT, ÇA C'EST PAYANT!
Les obligations à intérêt composé ont beaucoup d'attrait puisqu'elles rapportent de l'intérêt sur l'intérêt. Cet intérêt est composé annuellement et est payable à l'encaissement. L'intérêt sur les obligations d'épargne à intérêt régulier est payable par chèque le 1^{er} juin de chaque année.

COUPURES
Les obligations à intérêt régulier sont offertes en coupures de 250\$, 500\$, 1 000\$ et 5 000\$ alors que les obligations à intérêt composé sont offertes en coupures de 100\$, 250\$, 500\$, 1 000\$ et 5 000\$.

WonderBra

Modèle P1400
Raffiné et en vogue, il maintient et ajuste à la perfection. Une somptueuse broderie rehausse les bonnets à trois découpes, largement échancrés. Bretelles extensibles réglables. Fermeture au dos à une rangée à 3 positions. Slip-bikini 9500, jupon 540 coordonnées aussi offerts. Couleurs: blanc, chair. Tailles: A 70-80/32-36, B 70-80/32-36, C 70-80/32-36.

Modèle P1800
Entièrement extensible et en vogue, ce modèle très confortable possède des bonnets bordés d'une jolie dentelle. Les bretelles extensibles réglables sont transformables en licou. Fermeture au dos à 3 positions. Slip-bikini 9100 coordonné aussi offert. Couleurs: blanc, chair. Tailles: A 70-80/32-36, B 70-80/32-36, C 70-80/32-36.

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER L'UN DES 12 SOUS-MODE WONDER BRA
Valeur de \$12 chacun, qui seront attribués le 6 juin 1981. Les détails à nos boutiques.

SILHOUETTE
LINGERIE - CORSETERIE

PLACE FLEUR DE LYS (entrée 2) 529-9748
GALERIES STE-ANNE Beauport 667-1655
PLACE CARTIER Mail St-Roch 529-9408
Bientôt aux Galeries de la Capitale

...le temps c'est de l'argent.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

CHOUINARD, Lévi — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 25 mai 1981, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Lévi Chouinard, époux de dame Antonine Méthot. Il demeurait au 203, rue St-Georges, Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 mai, à 15h. Départ de Gilbert & Turgeon Ltée 9 Commerciale Lévis

à 14h45 pour l'église de Bienville et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Marc Plante (Rita), M. et Mme Maurice Royer (Françoise), Mme Arthur Robichaud (Huguette), M. et Mme Rodrigue Chouinard (Lucie Leveillé), M. et Mme André Vachon (Monique), M. et Mme Gaston Larivée (Claudette), sa sœur, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mlle Cécile Chouinard, M. et Mme Jean Chouinard, M. et Mme Antonio Poulin, M. Louis Méthot, Mme Amedée Méthot, M. et Mme Jules Turgeon, M. et Mme Sylvère Desrochers, M. et Mme Charles Méthot, M. et Mme René Méthot, M. et Mme Jean-Paul Méthot, ses petits-enfants, Denis, Sylvie et François Chouinard, Marie-Hélène Vachon, Martin, Marie-Josée, Chantal et Jacinthe Larivée, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

DECHÈNE (Yves) — A Québec le 24 mai 1981, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Yves Dechêne, copropriétaire de la maison Edgar Dechêne Fournure, époux de dame Rita Dionne. Il demeurait au 456, boul. Valcartier, Loretteville. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Un service sera chanté mercredi le 27 mai à 14h, en l'église Ste-Marie-Médiatrice de Loretteville. L'inhumation se fera au cimetière St-Charles sous la direction de la maison

Lépine-Cloutier Ltée 715 St-Vallier est Québec

DUROCHER (J.-Alfred) — A Québec, le 25 mai 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. J.-Alfred Durocher, époux de dame Angéline Légaré. Il demeurait à Neuvillette et autrefois de Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 mai à 14h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltée 1 rue Jolicoeur Ste-Catherine à 13h45 pour l'église Ste-Catherine et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles M. et Mme Gérard Vallée (Thérèse) de Ste-Anne-de-la-Pérade, M.

et Mme Albert Dufour (Madeleine) de La Malbaie, M. et Mme Gaston Durocher (Marie-Jeanne Martel) de Ste-Catherine, M. et Mme Jean-Marie Meunier (Pierrette) de St-Augustin, M. et Mme Pierre Durocher (Jacqueline Lusier) de Sherbrooke, sa belle-fille Mlle Gilles Durocher (Gisèle Bédard) de Pont-Rouge, ses frères et sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses petits-enfants et un arrière-petit-fils, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 873-2542

GAGNON (Anita) — A Arles, en France, le 19 mai 1981, à l'âge de 64 ans et 3 mois, est décédée Mlle Anita Gagnon, fille de feu M. Louis-Philippe Gagnon et de feu dame Marie-Louise Lessard. Elle demeurait au 760 9ème Avenue, Lachine. Les funérailles auront lieu en l'église St-Ignace de Loyola, à Giffard et de là au cimetière paroissial. La journée et l'heure seront publiées plus tard. La dépouille mortelle ne sera pas exposée. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service. La direction funéraire a été confiée à la maison

Willbrod Robert Inc. Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs: M. Pascal Gagnon, M. et Mme Benoît Gagnon (Jeanne D'Arc Cloutier), M. et Mme Georges Gagnon (Lucienne Veilleux), Mme Albert Gagnon (Jeanne Filion), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Vous pouvez faire parvenir vos dons à l'Institut de Cardiologie de Québec, 2725 Chemin Ste-Foy. Pour renseignements 661-9223

GOSSELIN (Marcel) — A Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Marcel Gosselin, époux de dame Alberte Dumas. Selon ses volontés il a été confié au Crematorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec

Un service sera chanté mercredi le 27 mai à 14h30 en l'église Ste-Genève où la famille recevra les condoléances, 30 minutes avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, et son gendre, M. et Mme Gilles Myrand (Danielle), M. Guy Gosselin, M. Marc Gosselin, M. Michel Gosselin, Mlle Suzanne Gosselin, ses petits-enfants Marie-André, et Dominique Myrand, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, et belles-sœurs. Que vos offrandes se traduisent par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Tel 683-8666. Pour renseignements 529-3371

HARDY (Ovila) — A l'hôpital Laval, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 8 mois, est décédé M. Ovilva Hardy, époux de dame Rachel Hardy. Il demeurait au 564 rue Principale, St-Leonard. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 mai à 16h. Départ de la résidence Funéraire St-Leonard à 15h50 pour l'église St-Leonard. Il laisse dans le deuil outre son épouse,

ses enfants M. et Mme Hermance Hardy (Claire Gervais), M. et Mme Claude Martel (Micheline), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs Marie-Ange (Arthur Paquet), Wilfrid (Irene Leclerc), Raymond (Marie-Ange Huot), Ludger (Réjeanne Angers), Georges-Henri, Néama (Julien Berroir), Gratien (Fernande Lortie), Marie-Paule (Ludger Bhéret), Delima (Charles Verratt), Marie-Anne (Michel Piché), M. Albert Genois, Mme Antonio Trudel, M. et Mme Raymond Morasse, Mme Léonard Trudel, Mme Adjenard Trudel, M. et Mme Eloi Moisan, M. et Mme Marius Moisan, M. et Mme Anselme Gilbert, ses petits-enfants Marie-Laure, Yvon, père Jean-Roch, Clermont, Michel, Carole, ainsi que Josée et Eric Martel, et 6 arrière-petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la

Cooperative funéraire Portneuf-Champlain

LAPORTE (Marie-Anna Villeneuve)

A l'hôtel-Dieu de Québec, le 24 mai 1981, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Marie-Anna Villeneuve, épouse de feu M. Ligouri Laporte. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 mai 1981, à 14h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa à 13h40 pour l'église St-Pierre-aux-Liens, Orsainville, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Claude, Claudia (Jacques Bédard), Gérard (Denise Drouin), Vincent (Monique Villeneuve), Hélène (Fernand Dombrowski), Monique, Bernard (Gisèle Paradis) son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Paul-Marcel Villeneuve (Anita Gauthier), Marguerite Villeneuve, Mme Bernadette Villeneuve Bédard, Mme Yvonne Villeneuve Bédard, Mme Yvonne Faureux Villeneuve, M. Gérard Langevin, Mme Anne-Marie Lapointe, M. Laurier Lapointe, Mme Reine Barcelo Lapointe, Mme Olivette Lapointe Hudon, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371

MARTIN (Georgette Beaudoin) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 25 mai 1981, à l'âge de 63 ans et 9 mois, est décédée dame Georgette Beaudoin, épouse de feu M. Adélaïde Martin. Elle demeurait au 9 St-Eric, Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi,

le 28 mai, à 11h. Départ du funérarium Claude Marceau Ltée 6 rue Perreault Lévis

à 10h50 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil ses filles, Mme Micheline Nadeau, Edith, son petit-fils, Daniel, sa mère: Mme Joseph Lapointe, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Wellie Beaudoin (Jeanne D'Arc Bonneau), M. et Mme Alfred Martel (Jacqueline), M. et Mme Arnaud Beaudoin (Louise Garneau), Mme Louise Beaudoin, M. et Mme Jacques Lessard (Simone), M. Roland Beaudoin, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour informations: 839-8823

MONTMINY (Rita Thivierge) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Rita Thivierge, épouse de M. Antonio Montminy. Elle demeurait au 25 Dorval, Lévis. Une cérémonie sera célébrée en l'absence du corps, mercredi, le 27 mai, à 14h. Elle laisse dans le deuil outre son époux ses enfants, M. et Mme Michel Fortin (Danielle), M. et Mme Paul Montminy (Denise Laffamme), ses frères et sœurs, M. et Mme Joseph Lamare (Colette), M. et Mme Cyrille St-Pierre (Gemma), M. et Mme Jean-Louis Thivierge, M. et Mme Robert Thivierge, M. et Mme Jacques Talbot (Françoise), Mlle Thérèse Thivierge, M. et Mme Paul-Eugène Couture (Jeannine), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, cousins et cousines, neveux et nièces. Prière de se rendre à l'église, une demi-heure avant la cérémonie, pour ceux qui désirent rencontrer la famille. La direction des funérailles a été confiée à la maison

Gilbert & Turgeon Ltée 975 Marguerite-Bourgeois, 628 chemin Royal St-Pierre, I.O.

à 14h20 pour l'église St-Laurent, I.O. et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Alexandre Pouliot (Thérèse Fortier), Dr. Samuel Pouliot, e.c., Mlle Roméo Beausoleil (Jeanne), Mme Louise Labbé (Léda), M. Joseph Pouliot, M. et Mme Antoine Pouliot (Jacqueline Robitaille), M. et Mme Eugène Roméo (Claire), M. et Mme Camille Pouliot (Stella Cyr), sa belle-sœur, Mme Stanislas Pouliot, ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs. Pour renseignements: 663-9838

RICHARD (Antoinette Genest Judd) — A Québec, le 25 mai 1981, est décédée dame Antoinette Genest, épouse en premières noces de feu M. Gordon Judd, et en deuxièmes noces de feu M. Paul-René Richard. Elle demeurait 190, 24ème Rue, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, 27 mai, à 14h. Départ de la maison des Eudistes, 6125, 1ère Avenue, Charlesbourg, à 13h45, pour l'église St-Paul Apôtre, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Michel Bilodeau (Pierrette Judd), M. et Mme Maurice Bélanger (Normande Judd), Révérend Père Raymond Judd (eudiste), M. Gaston Judd, M. et Mme René Richard (Jeannette Judd), M. et

Mme Walter Judd (Thérèse Amyot), Mlle Denise Judd, M. Steve Judd, M. et Mme Henri Dery (Murielle Judd), M. Benoît Judd, M. et Mme Roger Judd (Emilienne Bernier), M. et Mme Marcel Guay (Pauline Richard), ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. Lucien Paré (Mme Rose Genest), M. et Mme Maurice Genest (Yvonne Landry), Mme Roméo Côté (Mae Mae Judd), Mlle Lili Judd, M. et Mme Alphonse Genest (Jeanne Lesage), M. et Mme Harold Judd, Mme Rodrigue Donaldson (Edna Judd), Mme Herménégilde Lavoie (Thérèse Richard), Sœur Madeleine Richard s.c.m., Mme Damase Richard (Léonine Bégin), Mme Lujder Richard (Fleuriette Cliche), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux, nièces, cousins, et cousines. La direction des funérailles est confiée

Coop. Pied de la Falaise 706086

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

720 **CARTES DE REMERCIEMENTS**

BOURGAULT (Armand) — Mme Armand Bourgault et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Armand Bourgault, soit par offrandes de messes, affiliations, tributs floraux, visite au salon ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

CAUCHON (Daniel) — Madame Daniel Cauchon remercie parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Daniel Cauchon, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

ROCHFORD (Clément) — M. et Mme Clément Noël, M. et Mme Raymond Tavares, M. et Mme Yvon Rochefort, M. Michel Rochefort, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Clément Rochefort. A tous un cordial merci.

ROUSSEAU (Simone Carrier) — A Québec, le 23 mai 1981, est décédée Mme Simone Carrier, épouse de M. Maurice Rousseau. Elle demeurait au 1057 Chaumont, Sillery. Les funérailles auront lieu mardi, le 26 mai 1981, à 14h30. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Constance Cliche), André (Suzanne Paquet), Nicole (Fernand St-Hilaire), Suzanne (Jean-Gabriel Mignerot), ses petits-enfants: Denis, Chantal, Julie, Martin, Nicolas, François, Jean et Bernard, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Laurent Carrier (Irène Laine), Yvette (P. Riël), Dr et Mme Paul H. Lajeunesse (Marie-Ange Rousseau), Mlle Germaine, Antoinette, Jeanne et Noëlla Rousseau, M. et Mme Lucien Rousseau (Simone de LaDurantaye), M. et Mme David Rousseau (Rose-Aimée Barrette) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Comptez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Le salon sera ouvert entre 17h et 19h. Pour renseignements: 529-3371

THERBERG (François) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 24 mai 1981, à l'âge de 74 ans et 1 mois, est décédé M. François Thérberge, célibataire. Il demeurait à Armagh, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 19 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh

à 18h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme Paul Thérberge, Mlle Marie-Anne Thérberge, Sr Lucienne Thérberge (s.c.q.), Sr Jeanne D'Arc Thérberge (s.c.q.), M. Cajetan Thérberge, M. Jean-Baptiste Thérberge, M. André Brousseau (Thérèse), plusieurs parents et amis.

</